

finances News

HEBDO

PREMIER HEBDOMADAIRE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE AU MAROC

Directeur de la publication : Fatima Ouriaghli



Abderrahim Chaffai, directeur du Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques

Protection sociale

Quel rôle pour l'actuariat ?

P. 16



Mohamed Amrani, président de l'Association marocaine des actuaires

CROISSANCE

Les ingrédients d'une accélération du PIB

P. 10

Fusions-acquisitions

La santé et l'immobilier, deux secteurs en vogue



Badr Babioui, associé au cabinet BFB Advisors, spécialisé en Strategy and Corporate Finance P.18/19

Financement

Que cache la contre-performance des crédits à l'équipement ?

P. 17

Secteur bancaire

Pourquoi le cloud est devenu incontournable pour consolider la croissance

- Cinq des plus grandes banques d'Afrique, dont le groupe Attijariwafa bank, ont choisi les cloud IBM pour gérer le volume .
- Le point sur le rôle de cette technologie pour le secteur avec Hassan Bahej, Directeur général d'IBM Maroc.



P. 12/13

Bancassurance

Comment Société Générale Maroc tisse sa toile



Mehdi Benbachir, DGA et membre du Comex en charge de la BU Retail - Société Générale Maroc P. 14/15

Arbitrage

Le pari révolutionnaire de Mizan

P. 21

HUBLOT



Mystère

HUBLOT BOUTIQUE
RUE AIN HARROUDA, RESIDENCE YASMINE, 2
MYSTEREMAROCC.COM

hublot.com • f • t • i • @

CLASSIC FUSION

Boîtier en titane.
Mouvement chronographe automatique.



EDITORIAL

Par **Fatima Ouriaghi**

LE MAUVAIS TEASING DE TEBBOUNE

Nous publions la semaine dernière, sur ces colonnes, une chronique intitulée «Algérie : Les illuminés de la République». Et nous n'avions pas tort. Bien au contraire, nous avons vu juste. Car, quelques jours plus tard, le 10 octobre, le président algérien, Abdelmajid Tebboune, nous confortait dans nos propos. Sur la télévision d'Etat algérienne, il a, une fois de plus, déversé sa bile sur le Maroc, ne faisant aucune économie dans les mots pour montrer sa haine envers le Royaume, tout en affirmant refuser toute médiation pour apaiser les tensions entre Alger et Rabat. Preuve supplémentaire que Tebboune est dans l'extrême, à travers un décret publié au Journal officiel le 6 octobre, il a mis fin officiellement aux fonctions de l'ambassadeur de l'Algérie au Maroc. Lequel avait été rappelé en juillet dernier, avant l'annonce, en août, de la rupture unilatérale des relations diplomatiques avec le Royaume. Mais que veut donc Tebboune ? Qu'a-t-il diantre derrière la tête ? Peut-on être dans la détestation jusqu'à refuser toute normalisation des relations entre les deux pays ? Jusqu'à décliner la main tendue par le Roi «pour œuvrer de concert et sans conditions à l'établissement de relations bilatérales fondées sur la confiance, le dialogue et le bon voisinage» ? Son hostilité envers le Royaume n'a d'égale que ses déclarations intempestives et irresponsables qui exacerbent les tensions entre les deux pays.

76 ans, c'est pourtant l'âge de la sagesse. De la mesure. Surtout lorsque l'on se prétend chef d'Etat. Sauf qu'à cet âge, l'on peut aussi être atteint d'une certaine forme de sénilité qui pousse à sortir des absurdités ou à falsifier honteusement l'histoire, pour soutenir notamment que le Maroc est derrière les incendies qui ont ravagé la Kabylie l'été dernier, ou encore que «l'Algérie n'a jamais porté atteinte à l'intégrité territoriale du Maroc». La ficelle est un peu grosse non, Tebboune ?

Tout ceci nous amène à dire qu'il faut sérieusement garder à l'œil le président algérien. Car que peut nous réserver, à l'avenir, un trafiquant d'idées qui est capable de sortir de telles inepties et qui, visiblement, fait un mauvais teasing avec la politique étrangère algérienne ?

Allons Tebboune, un peu de retenue ! Un peu de hauteur ! Un peu de discernement ! Ne vous laissez point ronger par la haine ! Plantez les graines de la paix avec votre voisin ! Et si tant est que cela vous est impossible, œuvrez au moins pour que le peuple algérien, qui souffre de la crise économique et sociale, fasse la paix avec son ventre ! ♦

> Actualité

- 4 Voyons voir : Aziz Akhannouch : Le bénéfice du doute
- 6 Ça se passe au Maroc
- 7 Ça se passe en Afrique
- 8 Ça se passe dans le monde

> Bourse & Finances

- 9 Point Bourse Hebdo : Appel d'air pour la volatilité et les volumes
- 10 Croissance : Les ingrédients d'une accélération du PIB
- 12 Entretien avec Hassan Bahej : Secteur bancaire, pourquoi le cloud est devenu incontournable pour consolider la croissance
- 14 Entretien avec Mehdi Benbachir : Bancassurance, Comment Société Générale Maroc tisse sa toile
- 16 Protection sociale : Quel rôle pour l'actuariat ?
- 17 Financement : Que cache la contre-performance des crédits à l'équipement ?
- 18 Entretien avec Badr Babioui : Fusions-acquisitions, la santé et l'immobilier, deux secteurs en vogue



20



24

> société

- 28 Entretien avec Pr Intissar Haddiya : Maladies rénales chroniques, 33.000 patients traités par hémodialyse au Maroc
- 32 Entretien : Hicham Dguig et le futsal, une histoire pour la postérité

> Culture

- 35 Exposition : Mémoire tatouée
- 36 Entretien avec Younès Ajarraï : Abolition de la peine de mort, les acteurs de la culture se mobilisent

> High-tech

- 38 Facebook : Instagram sur la sellette



13

> Economie

- 20 Nouveau gouvernement : Un triptyque pour démarrer cette législature
- 21 Arbitrage : Le pari révolutionnaire de Mizan
- 22 Parc automobile de l'Etat : Un vrai gouffre financier
- 22 Immobilier : Une assurance pour les loyers impayés, pourquoi pas ?

> Focus Agricole

- 24 Saison 2021/2022 : Les préparatifs vont bon train pour le démarrage de la campagne

> L'univers des TPME

- 25 Entrepreneuriat : Un ministère pour les petites entreprises !

> Développement durable

- 26 Transition énergétique et développement durable : Ce qui attend la nouvelle ministre
- 27 Droit à un environnement sain et durable : Le CDHNU franchit enfin le Rubicon



27



32

• Directeur Général responsable de la Publication : Fatima OURIAGHLI
Contact : redactionfnh@gmail.com

• Directeur des rédactions & Développement : David William • Journalistes : Charaf Jaidani, Leïla Ouriaghi, Adil Hlimi, Momar Diaa, Youssef Seddik, Khalid Aourmi, Réda Kassiri Houdaifa, Ibtissam Zerrouk • Révision : M. Labdaouat • Directeur technique & maquettiste : Abdelillah Chamseddine • Mise en page : Zakaria Beladal • Assistantes de direction : Amina Khchai • Département commercial : Samira Lakbiri, Salma Benmakhlouf, Rania Benchaib • Administratif : Fatiha Aït Allah, Nahla Sahlal • Édition : JMA CONSEIL • Impression : Maroc Soir • Distribution : Sapress • Tirage entre 15.000 et 18.000 exemplaires • Dépôt légal : 157/98 • ISSN : 1114-047 • Dossier de presse : 24/98 • N° Commission paritaire : H.F/02-05

www.fnh.ma



Aziz Akhannouch

Le bénéfice du doute

Par D. William

Aziz Akhannouch a placé la barre très haut. Le chef de gouvernement ne s'est pas en effet contenté d'un discours cosmétique lors de son oral devant les parlementaires, lundi dernier. Il a pris de nombreux engagements et les a, surtout, chiffrés (www.laquotidienne.ma). Deux engagements très corrélés ont retenu notre attention : réaliser un taux de croissance moyen de 4% et créer au moins 1 million de postes d'emploi net au cours des cinq prochaines années. Ils suscitent néanmoins deux remarques :

• **Primo** : une croissance moyenne du PIB de 4% durant les 5 prochaines années est parfaitement réalisable. Mais l'histoire économique du Maroc nous apprend qu'un tel seuil n'est atteint que durant les bonnes années agricoles. Et dans un contexte où le PIB non agricole n'est pas suffisamment robuste, malgré le coup de fouet donné aux métiers

mondiaux du Maroc, l'économie nationale prête toujours le flanc aux caprices de la pluviométrie, avec une croissance essentiellement drivée par l'agriculture.

• **Secundo** : Créer un million de postes d'emploi net durant le quinquennat (soit 200.000 par an) suppose un taux de croissance bien plus soutenu que 4%, surtout que la note de cadrage du projet de Loi de Finances 2022 table sur 3,2% en 2022. Les économistes s'accordent d'ailleurs à dire qu'il faut une croissance de l'ordre 6 à 7% par an, durant plusieurs années, afin de pouvoir faire rempart au chômage structurel que traîne le Royaume. Selon les dernières données du haut-commissariat au Plan, le taux de chômage s'est accru de 0,5 point entre les deuxièmes trimestres de 2020 et de 2021, passant de 12,3% à 12,8% au niveau national. Sur la période, le nombre de chômeurs a augmenté de 128.000 personnes, passant de 1.477.000 à 1.605.000 chômeurs.

Le Royaume étant donc dans une trappe de croissance faible, il va falloir que la majorité gouvernementale trouve d'autres leviers susceptibles de prendre le relais en cas de mauvaise campagne agricole, si elle veut ne serait-ce qu'atteindre cet objectif de 4% de croissance moyenne durant son quinquennat. Un taux qui, de toute évidence, ne suffira pas à diminuer substantiellement celui du chômage.

Mais puisque Akhannouch s'est engagé, accordons-lui d'abord le bénéfice du doute, même si ses promesses peuvent souffrir de cette conjoncture particulière marquée par la pandémie, et dont les conséquences risquent de se faire ressentir pendant encore longtemps !

A charge maintenant pour lui et son gouvernement de tenir leurs engagements envers la collectivité. Qui ne manquera pas de demander des comptes à l'heure du bilan. ♦

Créer un million de postes d'emploi net durant le quinquennat (soit 200.000 par an) suppose un taux de croissance bien plus soutenu que 4%.

Offre spéciale d'abonnement à

48 Numéros (384 DH)
Finances News Hebdo

+ 2 Numéros (80 DH)
Hors Série



AU PRIX de 380 DH

BULLETIN D'ABONNEMENT

Oui, je souhaite m'abonner à cette offre spéciale pour 1 an

Mon abonnement comprend :

48 numéros Finances News hebdo & 2 numéros du Hors-série.

Voici mes coordonnées :

M Mme Mlle

Nom/Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Tél : Fax :

E-mail :

Mon règlement ci-joint par :

Chèque bancaire ou virement bancaire à l'ordre de JMA Conseil :

Banque Populaire, Agence Abdelmoumen, Compte N° 21211 580

5678 0006-Casablanca - (Maroc)

TASBIQ TASDIR

LA SOLUTION SUR MESURE POUR LA RELANCE DE VOS EXPORTATIONS AGRICOLES



* Hors taxes.

En concertation avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, le Crédit Agricole du Maroc se mobilise pour apporter un appui indéfectible aux exportateurs de produits agricoles.

Avec « TASBIQ TASDIR », préfinancez vos campagnes d'exportation avec un taux avantageux à partir de 3,75%* et bénéficiez d'un dispositif global d'accompagnement pour accroître vos performances : accès privilégié à la salle des marchés, procédures d'octroi rapides et simplifiées, facilitation pour souscrire des contrats de change à terme.

TASBIQ TASDIR reste tributaire d'une validation du dossier par les comités compétents et d'une évaluation du risque en cohérence avec les normes et standards en vigueur.

Si le crédit est libellé en devises, le taux sera indexé sur l'euribor ou le libor majoré d'un spread.



CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE

Finances publiques : Allègement du déficit budgétaire à fin septembre

La situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 38,2 milliards de dirhams au cours des neuf premiers mois de cette année, contre un déficit de 42 Mds de DH un an auparavant. Selon la Trésorerie générale du Royaume (TGR), ce déficit tient compte d'un solde positif de 10,3 Mds de DH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA). La TGR fait également état d'une hausse des recettes ordinaires brutes de 4,6% à 193,8 Mds de DH et des dépenses ordinaires émises de 5,1%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 1,5 Md de DH. ■



Covid-19

Les indicateurs sanitaires continuent de s'améliorer

Les cas positifs de la Covid-19 enregistrent une tendance baissière pour la neuvième semaine consécutive dans toutes les régions du Royaume, selon le ministère de la Santé. Cette situation «s'applique à tous les autres indicateurs». Les contaminations sont passées de 10.000 cas hebdomadaires, il y a deux semaines, à moins de 4.000 la semaine dernière. En corrélation, le taux de reproduction du virus (R0) a continué de reculer pour se situer à 0.8. De même, le taux de positivité est passé de 8 à 4,5% durant la même période. La même tendance a été observée au niveau du nombre de cas actifs, qui sont passés de 17.000 à moins de 7.000 cas en date du lundi 11 octobre, soit une baisse de 60%.

Les cas sévères ou graves ont chuté de 40% avec 692 patients à la même date, contre 1.148 il y a deux semaines. Par conséquent, le taux d'occupation des lits de réanimation Covid-19 est de l'ordre de 12%, contre 21% le 28 septembre.

Le nombre des malades placés sous intubation a connu une baisse significative de 21% durant les deux dernières semaines, tandis que la courbe hebdomadaire des décès a enregistré un net fléchissement pour la septième semaine de suite (118 décès contre 172 décès, soit une baisse de 31,4%). ■

Emploi

Le gouvernement Akhannouch au chevet des femmes

Le programme gouvernemental, dont les grandes lignes ont été présentées par le chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, devant les deux chambres du Parlement, prévoit d'augmenter le taux d'activité des femmes à plus de 30% au lieu de 20% actuellement.

Le gouvernement s'engage ainsi à mettre en œuvre une politique volontariste de soutien à l'activité économique des femmes. Elle consiste à financer le programme de développement de l'offre nationale de crèches et de stimuler la mobilité professionnelle, afin de servir les femmes actives ou souhaitant exercer une activité professionnelle.

Le gouvernement se penchera aussi sur la mise en place d'un plan spécifique de soutien à leur activité économique et de lutte contre la vulnérabilité, qui prend en compte la diversité des situations individuelles et familiales, et s'engage à accompagner les femmes dans leur recherche de formation, d'emploi et de développement d'entreprise. S'agissant des femmes qui ont arrêté leur

parcours professionnel ou souhaitent en changer, les mesures d'incitation à l'activité économique permettront à des milliers d'entre elles de bénéficier d'un accompagnement au développement de projets collectifs ou professionnels, et cela prend la forme d'un accompagnement dans le cadre du programme «Al Forssa».

Pour les femmes travaillant ou souhaitant travailler, le gouvernement s'engage à partir de 2022 à généraliser progressivement la mise en place de crèches de qualité, ainsi que d'autres solutions de garde d'enfants, notamment dans les banlieues, afin d'accueillir les enfants de moins de quatre ans. Quant aux femmes dont les parcours professionnels sont intermittents en raison de leurs responsabilités familiales, le gouvernement envisage d'engager un dialogue avec la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) afin de compenser les périodes de cotisation et les points de retraite, selon un barème qui tient compte des spécificités du travail des femmes. ■

Contribuables nouvellement identifiés

Prorogation jusqu'au 31 décembre des avantages

La Direction générale des impôts (DGI) rappelle la prorogation des avantages en faveur des contribuables nouvellement identifiés, jusqu'au 31 décembre 2021. Ainsi, les personnes physiques exerçant une activité passible de l'impôt sur le revenu qui s'identifient pour la première fois auprès de l'administration fiscale, en s'inscrivant au rôle de la taxe professionnelle, avant cette

date, ne sont imposables que sur la base des revenus acquis et des opérations réalisées à partir de la date de leur identification. Les contribuables nouvellement identifiés bénéficient également des autres avantages prévus par le droit commun, telles l'exonération quinquennale de la taxe professionnelle et l'exonération totale ou taux réduit applicable en matière d'impôt sur le revenu. ■

Le chiffre de la semaine vous est proposé par



14.323.453

C'est le nombre d'opérations de paiement en ligne durant les 9 premiers mois de l'année 2021, pour 5.342.971.303 DH, effectuées par les cartes bancaires marocaines, auprès des sites des facturiers, des sites eGov et des sites marchands affiliés au CMI. La progression est de +48,1% en nombre et +29,9% en montant par rapport à la même période de 2020.

Tunisie : Le nouveau gouvernement constitué



Le président tunisien, Kaïs Saïed, a promulgué un décret nommant un chef du gouvernement et ses membres, a annoncé la présidence de la république.

Le 29 septembre, le président tunisien Kaïs Saïed avait chargé Najla Bouden de former un gouvernement en Tunisie, deux mois après l'activation, le 25 juillet, de l'article 80 de la Constitution. Tout juste après la promulgation du décret, la nouvelle cheffe de gouvernement, Najla Bouden Ben Romdhane, a annoncé, lors d'une conférence de presse organisée au palais présidentiel de Carthage, la composition du gouvernement ainsi que les missions dévolues à la nouvelle équipe, qui aura à gérer les affaires du pays dans le cadre des mesures exceptionnelles en vigueur.

Le nouveau gouvernement est composé de 25 membres, dont neuf portefeuilles ont été accordés à des personnalités féminines. ■

Ouganda : L'opérateur MTN ouvre son capital aux investisseurs

L'opérateur de téléphonie mobile, MTN Uganda, a démarré la mise en vente officielle des 20% de son capital aux investisseurs locaux. L'offre publique initiale (IPO) ouverte, lundi 11 octobre, porte sur un total de 4,4 milliards d'actions ordinaires vendues au prix unitaire de 200 shillings ougandais (0,056 dollar US). La mise en vente officielle des 20% d'actions ordinaires de MTN Uganda intervient cinq jours après l'annonce par l'entreprise de l'obtention des autorisations de l'Autorité des marchés des capitaux (CME) et de l'Uganda Securities Exchange pour entrer en Bourse. L'inscription sur la Bourse répondra aux exigences de sa licence, qui nécessitent sa réalisation d'ici fin juin 2022. ■



Afrique du Sud La confiance des entreprises dans l'économie au plus bas



La confiance des entreprises sud-africaines dans l'économie de leur pays a atteint son plus bas niveau en un an en septembre dernier, notamment à cause de la pandémie et des émeutes de juillet, a révélé la Chambre de commerce et d'industrie sud-africaine (Sacci).

L'indice de confiance des entreprises est tombé à 91 en septembre contre 91,9 un mois auparavant, a indiqué Sacci dans un communiqué, notant que l'activité économique a continué d'être paralysée par les restrictions visant à freiner la pandémie du coronavirus et le malaise persistant à la suite des émeutes meurtrières de juillet dernier.

Notons que la Banque centrale s'attend à ce que l'économie se contracte de 1,2% au troisième trimestre de cette année. ■

Le président du Nigeria présente au Parlement le budget 2022



Le président nigérian, Muhammadu Buhari, a présenté au Parlement le projet de budget 2022, de 16.390 milliards de nairas (39,8 milliards de dollars), soit une hausse des dépenses d'environ 25% par rapport à l'année 2021.

Le projet de budget dépasse de 3.360 milliards de nairas les 13.030 milliards de nairas approuvés l'an dernier.

Il suppose que la production de pétrole brut du Nigeria sera en moyenne de 1,88 million de barils par jour, à un prix moyen de 57 dollars le baril, et un taux de change de 410 nairas pour un dollar.

Lors d'une session conjointe des deux chambres du Parlement, Buhari a déclaré aux législateurs que le projet de loi de 2022 était un «budget de croissance économique et de durabilité». ■

Le Sénégal adopte un budget record pour 2022



Le gouvernement sénégalais a adopté le projet de Loi de Finances pour l'année 2022 arrêté à plus de 5.150 milliards de francs CFA, soit plus du double du budget en 10 ans.

Le projet de Loi de Finances 2022 a été adopté au cours de la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres, souligne le communiqué, ajoutant que le président sénégalais, Macky Sall, a salué l'adoption de ce projet et s'est félicité du dépassement de la barre des 5.000 milliards de FCFA. ■



Taxation des multinationales : Accord de 136 pays sur un taux à 15%



Cent trente-six pays se sont accordés pour imposer une taxation minimale à 15% sur les multinationales, a annoncé l'OCDE.

«La réforme majeure du système fiscal international finalisée aujourd'hui à l'OCDE permettra de garantir l'application d'un taux d'imposition minimum de 15% aux entreprises multinationales à compter de 2023», a indiqué l'OCDE. L'accord historique, approuvé par 136 pays et juridictions représentant plus de 90% du PIB mondial, permettra également de réattribuer à des pays du monde entier plus de 125 milliards USD de bénéfices de 100 entreprises multinationales environ parmi les plus grandes et les plus rentables au monde, de sorte que ces

entreprises acquittent leur juste part de l'impôt, quelles que soient les juridictions où elles exercent leurs activités et réalisent des bénéfices, a ajouté l'organisation internationale basée à Paris. ■



La Chine promet 200 millions d'euros pour un nouveau fonds biodiversité

La Chine a annoncé la création d'un nouveau fonds doté de 200 millions d'euros pour protéger la biodiversité dans les pays en développement,



à l'occasion de la COP15 biodiversité.

«La Chine prendra l'initiative d'établir le fonds pour la biodiversité de Kunming, avec une contribution de 1,5 milliard de yuans (200 millions d'euros) pour soutenir la conservation de la biodiversité dans les pays en voie de développement», a annoncé le président chinois Xi Jinping à l'occasion de la COP15 biodiversité.

«La Chine appelle (...) toutes les parties à contribuer au fonds», a-t-il poursuivi.

Le président chinois s'exprimait à l'occasion d'un «sommet de haut niveau» organisé en ligne, avec des interventions des présidents russe Vladimir Poutine, français, Emmanuel Macron, ou encore turc, Recep Tayyip Erdogan. ■

30 Mds d'euros d'investissements pour la réindustrialisation de la France

Le président français, Emmanuel Macron, a annoncé un investissement de 30 milliards d'euros dans le cadre de son plan baptisé «France 2030», visant la réindustrialisation du pays et «répondre au déficit de croissance». Ce plan d'investissement entend répondre aux défis notamment de la transition écologique et de la sécurité énergétique, et faire émerger des champions technologiques de demain à même de rivaliser avec les grandes puissances mondiales du domaine et d'assurer les transitions des secteurs français d'excellence.

Devant un parterre d'étudiants et de chefs d'entreprise et des membres du gouvernement, Macron a plaidé pour la réindustrialisa-



tion de la France pour «redevenir une grande nation d'innovation», via des «investissements massifs» afin d'engager la décarbonation de l'industrie, appuyée sur le nucléaire, l'hydrogène vert et les énergies renouvelables. ■



Georgieva obtient dans la douleur son maintien à la tête du FMI

La Bulgare Kristalina Georgieva a sauvé son poste de DG du FMI en recevant le soutien du Conseil d'administration de l'institution, mais ressort très éprouvée de ces semaines d'investigation.

La question du maintien de Georgieva, 68 ans, à la tête du Fonds monétaire international était posée depuis la publication, le 16 septembre, des conclusions d'une enquête du cabinet d'avocats WilmerHale, menée à la demande du comité d'éthique de la Banque mondiale. La dirigeante était accusée d'avoir manipulé un rapport pour favoriser la Chine, des faits qu'elle a toujours niés.

«Le Conseil d'administration a estimé que les informations présentées au cours de son



examen n'ont pas démontré de manière concluante que la Directrice générale a joué un rôle inapproprié concernant le rapport «Doing Business 2018+ lorsqu'elle était Directrice générale de la Banque mondiale», selon le FMI. ■

La fusion Société Générale et Crédit du Nord débutera en 2023



Regroupements d'agences, fusion des réseaux : le groupe Société Générale a détaillé la fusion de son réseau de banque de détail avec celui de Crédit du Nord, qui entraînera 3.700 suppressions nettes de postes entre 2023 et 2025, «sans aucun départ contraint».

«Ces suppressions de postes s'appuieront sur les départs naturels (estimés à 1.500 par an d'ici 2025) et la priorité donnée aux reclassements et mobilités internes», précise le groupe dans un communiqué. ■

Point Bourse Hebdo

Appel d'air pour la volatilité et les volumes

- ◆ L'AMMC a élargi les seuils de variation fixés lors de la crise sanitaire.
- ◆ Le marché avance au petit trot, gagnant 0,77% sur la semaine.

Par Y. Seddik

C'est peut-être le seul fait marquant de la semaine : après un peu plus de 19 mois, l'AMMC a enfin décidé de réviser les seuils de variation des instruments financiers qui ont accompagné les investisseurs tout au long de la crise sanitaire. Dès le 12 octobre courant, la variation maximale, à la hausse et à la baisse, du cours des valeurs pendant une même séance ne peut excéder les seuils de 6% du cours de référence pour les actions les plus liquides et 4% pour les moins liquides. Une décision accueillie comme un appel d'air pour les opérateurs et qui permettra un retour graduel des volumes, tout en ravivant la volatilité. Rappelons que depuis des mois, les appels se sont multipliés pour revenir aux anciens seuils ou, du moins, à des seuils intermédiaires plus larges. C'est chose faite.

Ainsi, Stroc Industrie (+5,99%), FBR (+5,99%), Taqa Morocco (+5,04%) et, dans l'épaisseur du trait, DLM (+4,14%) ont symboliquement inauguré les nouveaux seuils fixés à +/-6%.

Physionomie du marché

Le Masi profite d'un newsflow positif (constitution du gouvernement, croissance économique révisée à la hausse, atténuation du déficit budgétaire, hausse des exportations...) pour se maintenir près de ses plus hauts annuels. Il a progressé de 0,77% à 13.160 points du 5 au 12 octobre.

Sur le plan sectoriel, 18 indices ont clôturé en hausse, tandis que cinq autres ont affiché grise mine. Le secteur «*Services aux collectivités*» s'est envolé de 15,69%, devançant les «*Ingénieries et Biens d'équipement industriels*» (10,64%), les «*Services de transport*» (6,28%) et la «*Chimie*» (5,75%).

Le volume global des échanges de la période a atteint près de 583 MDH et la

capitalisation s'est établie à plus de 678 milliards de DH. Label Vie a été l'instrument le plus actif avec 74,86 MDH, soit 14,72% du volume d'échanges, devant LafargeHolcim Maroc (12,31%) et Attijariwafa bank (11,97%).

Durant cette période, les meilleures performances hebdomadaires ont été réalisées par Stroc Industrie (21,53%), Lydec (15,69%), Sonasid (12,88%) et Involys (11,06%).

Les plus fortes baisses ont été accusées par Fenie Brossette (-9,79%), IB Maroc.com (-5,09%), M2M Group (-4,61%) et S.M Monétique (-3,93%).

Éléments graphiques

Techniquement, le portrait graphique du Masi reste inchangé avec une nette dynamique haussière à court terme. Les indicateurs techniques, eux, sont haussiers et ne montrent pas de signaux de saturation, alors que les moyennes mobiles, toutes haussières, supportent le mouvement. ◆

Evolution de l'indice Masi depuis octobre 2020



Source: DirectFX

Depuis des mois, les appels se sont multipliés pour revenir aux anciens seuils ou, du moins, à des seuils intermédiaires plus larges.

DANS UN MONDE QUI CHANGE,
LA SÉCURITÉ EST UNE CLÉ
DE PERFORMANCE

INSTIOBLIGATIONS ETAT
OPCVM obligataire investissant uniquement en Bons du Trésor
A BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNER

 **BMCI ASSET MANAGEMENT**
GROUPE BNP PARIBAS



La banque d'un monde qui change

Croissance

Les ingrédients d'une accélération du PIB

- ◆ Bank Al-Maghrib vient de revoir à la hausse ses prévisions de croissance.
- ◆ L'inflation reste sous contrôle.



Abdellatif Jouahri,
Wali de Bank
Al-Maghrib

Par A. Hlimi

Une campagne de vaccination qui avance vite, une réouverture de l'économie qui se poursuit, une très bonne campagne agricole, des stimulus budgétaires liés notamment aux mesures du Comité de veille économique (CVE) et, enfin, des conditions monétaires accommodantes. Voici en somme ce qui explique pourquoi Bank Al-Maghrib vient d'augmenter ses prévisions de croissance de 0,9 point à 6,2%, contre une projection de 5,3% en juin.

«Les indicateurs conjoncturels disponibles poursuivent leur amélioration à des rythmes meilleurs qu'attendus en juin», a estimé la Banque centrale. Ainsi, selon le wali de cette institution, le PIB sera tiré notamment par une hausse de 18,8% de la valeur ajoutée agricole et un net accroissement de 4,6% de celle des activités non agricoles.

La hausse de l'activité non agricole devrait être tirée par le redressement de l'activité indus-

trielle et de celle de l'énergie électrique ainsi que par la reprise des secteurs du tourisme et du transport.

Du côté de la demande, la croissance devrait être portée par sa composante intérieure. Celle-ci gagnerait en dynamisme, à la faveur du redressement prévu des revenus agricoles et non agricoles, de la hausse des transferts des MRE et de la poursuite de l'orientation accommodante de la politique monétaire.

En revanche, la participation des exportations nettes à la croissance ressortirait négative, l'augmentation prévue des importa-

tions, en volume, de biens et services devant plus que compenser le rebond attendu des exportations. En 2022, la croissance se consoliderait à 3%, recouvrant une baisse de 3,3% de la valeur ajoutée agricole, sous l'hypothèse d'un retour à une production céréalière moyenne, et une hausse de 3,6% de celles des activités non agricoles.

Cette évolution reflète un ralentissement de la croissance des différentes composantes de la demande intérieure, tandis que la contribution négative des exportations nettes, en volume, devrait se dissiper.

Inflation maîtrisée

Dans un contexte marqué par le renchérissement des produits énergétiques, le redressement de la demande intérieure et l'accentuation de l'inflation importée, l'inflation devrait ressortir à 1,2% sur l'ensemble de cette année et s'établir à 1,6% en 2022 et ce, après un taux de 0,7% en 2020. Sa composante sous-jacente devrait passer de 0,5% en 2020 à 1,4% en moyenne en 2021, et atteindrait 2,1% en 2022.

Atténuation du déficit moins rapide que prévu

En 2021, le déficit budgétaire devrait s'établir à 7,3% du PIB, en creusement de 0,2 point par rapport aux prévisions de juin. Cette prévision intègre les nouvelles estimations annoncées par le ministère de l'Économie et des Finances (MEFRA) au niveau de sa programmation pluriannuelle 2022-2024, dont une révision à la hausse de la masse salariale et des dépenses des autres biens et services. Du côté des recettes, certains impôts et taxes ont été ajustés à la hausse, tenant compte notamment d'une amélioration plus importante que prévu de l'activité économique. Pour l'année 2022, le déficit budgétaire devrait se situer à 6,8% du PIB, en aggravation de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'exercice de juin 2021. L'actualisation des projections fait ressortir une augmentation plus importante que prévu des dépenses de biens et services et de l'investissement, intégrant les éléments de la programmation budgétaire pluriannuelle publiés par le MEFRA. ◆

En 2022, la croissance se consoliderait à 3%, recouvrant une baisse de 3,3% de la valeur ajoutée agricole et une hausse de 3,6% de celles des activités non agricoles.

Transferts des MRE : Un record de 87 milliards de dirhams attendu en 2021

Selon les projections de BAM, après une hausse de 4,9% en 2020, les transferts des MRE devraient marquer une augmentation importante de 27,7% pour atteindre un niveau record de 87 milliards de dirhams en 2021, avant de reculer de 5% à 82,7 milliards en 2022. Par ailleurs, les recettes voyages devraient connaître une nouvelle baisse de 8,6% à 33,3 milliards de dirhams en 2021, sous l'effet des restrictions sanitaires, avant de rebondir de 82,1% à 60,7 milliards en 2022, sous l'hypothèse d'un allègement significatif de ces mesures.

Ce niveau reste toutefois largement inférieur à celui d'avant crise (78,7 milliards en 2019). Dans ces conditions, le déficit du compte courant se creuserait de 1,5% du PIB en 2020 à 2,5% en 2021, avant de s'alléger à 1,4% en 2022.

**BANQUE
POPULAIRE**
GRANDIR. ENSEMBLE.



**ENTREPRISES,
RELANCEZ VOTRE
CROISSANCE
À L'INTERNATIONAL**

Secteur bancaire

Pourquoi le cloud est devenu incontournable pour consolider la croissance

- ◆ Cinq des plus grandes banques d'Afrique, dont le groupe Attijariwafa bank, ont choisi les cloud IBM pour gérer le volume croissant des transactions, les défis réglementaires et la croissance de l'activité.
- ◆ Le point sur le rôle de cette technologie pour le secteur avec Hassan Bahej, Directeur général d'IBM Maroc.

Propos recueillis par A. Hlimi

Finances News Hebdo : Qu'apporte l'utilisation du cloud par rapport au stockage «classique» pour les banques ?

Hassan Bahej : Au moment où les grandes banques continuent à s'engager dans des programmes de transformation à grande échelle dans le but d'améliorer l'expérience client, la transformation digitale, les nouvelles méthodes de travail et la réduction des coûts à l'échelle de l'entreprise, une approche de cloud hybride les conduit vers ce nouvel avenir dynamique.

Une approche de cloud hybride permet aux banques de surmonter de nombreux obstacles, de répondre aux attentes et d'introduire de nouveaux services. Il s'agit d'une technologie qui améliore l'efficacité opérationnelle, favorise l'innovation, facilite le développement de nouveaux modèles commerciaux et soutient une expérience client plus satisfaisante.

Les banques qui adoptent une approche hybride peuvent optimiser leur cloud sur site pour une disponibilité et stabilité opérationnelle, tout en utilisant un cloud hors site pour la rapidité et l'agilité indispensables à améliorer l'interaction avec le client.

Un cloud hybride permet, en général, aux banques d'optimiser les données dont elles ont besoin en temps réel, ce qui évite les frais coûteux de maintien d'une grande quantité de capacité numérique inutilisée. Cela rend les banques plus efficaces, car elles peuvent désormais déplacer rapidement les ressources numériques là où elles sont nécessaires. Il accélère notamment l'innovation, puisqu'il n'est pas limité à un lieu géographique spécifique et offre en même temps des capacités améliorées de



gestion des risques pour se protéger contre les cyber-attaques et atténuer les risques financiers.

F.N.H. : On évoque souvent des contraintes de souveraineté des données quand il s'agit d'utilisation du cloud. Avez-vous évoqué ces contraintes avec les autorités bancaires au Maroc ?

H. B. : Planifier la sécurité et la conformité représente l'un des processus les plus longs et les plus difficiles qui existent pour les institutions de services financiers. Pour les grandes banques historiques, une telle planification demeure très compliquée, puisqu'elle renvoie à la nécessité

de gérer une grande quantité de données historiques et de devoir se conformer à la réglementation multimarché, tout en respectant les exigences imposées par les organismes de réglementation.

Dans les années à venir, cette planification est en passe de devenir un problème majeur pour les institutions financières, étant donné que les consommateurs exigent de plus en plus d'expériences numériques plus transparentes, tout en étant de plus en plus conscients quant à l'importance de la sécurité et de la nécessité de la confidentialité des données.

L'objectif d'IBM est de s'assurer que les banques puissent disposer d'un cadre stratégique adapté, avec des contrôles

Nous assistons de plus en plus à l'arrivée de nouveaux entrants dans le continent qui se caractérisent par leur grande agilité et qui apportent une proposition de valeur différenciée.

intégrés pour toute une série d'exigences de conformité. Les banques sont ainsi en mesure de contrôler leur conformité à l'aide d'un tableau de bord à la fois centralisé et sécurisé, ce qui leur permet de se concentrer sur l'innovation en toute sécurité et sur le déploiement efficace d'offres et de services numériques.

IBM croit que certaines industries réglementées, à l'instar du secteur des services financiers, ont besoin d'un cloud hybride plus spécialisé. A ce titre, nous avons créé une solution de cloud hybride entièrement dédiée aux fournisseurs de services financiers - IBM Cloud for Financial Services.

Nous pensons que cela changera la donne pour les banques au Maroc. Grâce aux contrôles réglementaires et de conformité intégrée, les banques pourront se baser en toute confiance sur le cloud afin d'encourager l'innovation et d'offrir de nouvelles expériences qui sont encore plus personnalisées à leurs clients, tout en permettant à ces derniers d'agir dans le strict respect des réglementations du secteur, notamment en matière de gestion des données sensibles et des charges de travail critiques. L'objectif d'IBM est de s'assurer que les banques puissent déployer en toute confiance des solutions de 'cloud computing' destinées à favoriser l'innovation et à offrir de nouvelles expériences client plus personnalisées. A ce titre, les banques ont la possibilité d'avoir accès à la sécurité de pointe d'IBM et de pouvoir disposer de contrôles réglementaires et de conformité intégrée. Les institutions financières qui migrent leurs charges de travail vers IBM Cloud for Financial Services pourront profiter de capacités informatiques confidentielles d'IBM, qui permettent au locataire de disposer d'un environnement informatique capable de garantir des niveaux de confidentialité et une autorité totale sur sa charge de travail.

Forts de plusieurs décennies d'expérience dans le domaine de la transformation du secteur des services financiers en Afrique, nous avons récemment annoncé que les principales banques africaines, notamment Attijariwafa bank, EcoBank, United Bank of Africa, Co-operative Bank of Kenya et Banco Mais, se lancent dans la prochaine phase de leur transformation numérique, favorisant ainsi l'inclusion financière et libérant l'innovation de manière à répondre plus efficacement aux besoins des consommateurs et des petits entrepreneurs africains qui ne cessent d'évoluer.

IBM croit que certaines industries réglementées, à l'instar du secteur des services financiers, ont besoin d'un cloud hybride plus spécialisé.



F.N.H. : Quelles sont les caractéristiques du cloud IBM par rapport à la concurrence ?

H. B. : Permettez-moi de vous expliquer le parcours et la vision d'IBM pour le cloud.

Depuis trois ans, nous avons découvert que le cloud hybride est la force dominante de notre industrie. Dès lors, nous avons bâti un marché avec de nombreux projets clients, introduit de nouvelles technologies, et en 2019, nous avons racheté Red Hat dans le cadre d'un accord historique d'une valeur de 34 milliards de dollars. Les technologies Red Hat Open, combinées à nos CloudPaks récemment lancés, nous ont donné l'énergie pour booster notre plateforme de cloud hybride ouverte et sécurisée qui couvre tous les endroits où nos clients utilisent l'informatique : environnements de cloud public sur site, privés et publics. IBM a fait des paris très courageux pour capitaliser sur l'énorme opportunité que représente le cloud hybride -1,2 trillion de dollars selon les analystes financiers (IDC)-. Pour saisir cette occasion, nous avons en effet considérablement renforcé les capacités de cloud hybride d'IBM.

Nous avons également renforcé notre portefeuille avec le lancement d'IBM cloud pour les télécommunications et IBM cloud pour les services financiers, d'IBM cloud satellite, d'IBM cloud paks et d'IBM cloud integration platform. Nous sommes convaincus que les années à venir verront la spécialisation et une concentration sur l'industrie et nous y sommes prêts.

Pour IBM, le blocage des fournisseurs va, en effet, à l'encontre de l'esprit du vrai cloud hybride, qui doit être ouvert et fournir également la sécurité et le contrôle dont les entreprises ont besoin, notamment celles des secteurs réglementés tels que les services finan-

ciers, les assurances et les télécommunications. C'est pour cette raison que nous avons créé un cloud sécurisé au cœur de chaque couche, flexible et interopérable et spécialisé pour répondre aux besoins spécifiques des fournisseurs de services financiers. Il s'agit d'IBM Cloud for Financial Services que j'ai mentionné ci-dessus.

F.N.H. : A votre avis, quelles sont les prochaines étapes pour la digitalisation des banques au Maroc et en Afrique ?

H. B. : De nombreux changements passionnants se profilent à l'horizon. Nous assistons de plus en plus à l'arrivée de nouveaux entrants dans le continent, qui se caractérisent par leur grande agilité et qui apportent une proposition de valeur différenciée, ainsi que des modèles d'entreprise davantage axés sur le client et revigorés par l'innovation. Ces banques numériques exploitent la puissance de la technologie moderne afin d'offrir à leurs clients tous les services financiers qu'ils souhaitent, n'importe où et n'importe quand. Cette évolution s'accompagne d'une ouverture des services bancaires : elle permet de renforcer davantage l'accès et le contrôle des comptes bancaires et financiers des consommateurs par le biais d'applications tierces, généralement des start-up technologiques et des fournisseurs de services financiers en ligne.

C'est très intéressant de constater à quel point les grandes banques africaines commencent aujourd'hui à penser comme de véritables entreprises plateformes, avec des modèles d'entreprise qui relient les personnes et les processus aux actifs, mais aussi une infrastructure technologique qui gère les interactions des utilisateurs internes et externes. ♦

Nous avons créé un cloud sécurisé au cœur de chaque couche, flexible, interopérable et spécialisé pour répondre aux besoins spécifiques des fournisseurs de services financiers.

Bancassurance

Comment Société Générale Maroc tisse sa toile

- ◆ Précurseur sur le marché de l'épargne, Société Générale Maroc, via sa filiale La Marocaine Vie, compte imposer son empreinte et profiter d'une activité résiliente qui ne connaît pas la crise.
- ◆ Le point sur la stratégie du groupe avec Mehdi Benbachir, DGA et membre du Comex en charge de la BU Retail – Société Générale Maroc.

Propos recueillis par A. Hlimi

Finances News Hebdo : *Société Générale Maroc a déployé cette année une nouvelle mention «Banque & Assurances» pour appuyer son positionnement dans la bancassurance. Quelles sont les particularités de ce modèle ?*

Mehdi Benbachir : Société Générale Maroc, à travers sa filiale La Marocaine Vie, a conçu un nouveau modèle intégré et innovant en matière de bancassurance, destiné à apporter un service à forte valeur ajoutée au bénéfice de nos clients particuliers, professionnels et entreprises. Nos activités de bancassurance occupent une place prépondérante au cœur de notre stratégie en matière d'innovation, de digitalisation et de développement de processus agiles. C'est dans ce contexte que nous matérialisons cette ambition par le déploiement d'une nouvelle mention «Banque et Assurances», sur la façade de l'ensemble des agences du réseau ainsi que sur les supports destinés aux clients. Cette nouvelle dynamique s'appuie sur l'expertise développée tout au long des vingt dernières années, au cours desquelles Société Générale Maroc a été pionnière sur le marché national de la bancassurance, grâce aux multiples synergies développées avec La Marocaine Vie.

F.N.H. : *Quelle est votre offre d'épargne aujourd'hui ?*

M. B. : Nous disposons d'une offre très diversifiée, qui couvre l'ensemble des besoins de nos clients particuliers, professionnels et entreprises. La branche d'épargne propose des produits d'épargne retraite, épargne éducation, des contrats de capitalisation



ainsi que l'épargne à capital variable (à unités de compte).

L'assurance épargne consiste en la constitution d'un capital, par le versement d'apports financiers dans l'optique de les récupérer ultérieurement, majorés du rendement capitalisé des placements financiers. L'épargne constituée est ensuite reversée sous forme d'une rente ou d'un capital : à partir de 50 ans pour l'épargne retraite, et à partir de 18 ans (âge de l'enfant) pour l'épargne éducation.

Les unités de compte, ou contrats à capital variable, sont des contrats d'assurance vie qui, au lieu d'être exprimés en dirhams, sont exprimés en parts de valeurs mobilières -

généralement en parts d'OPCVM. Le risque financier est ici supporté par le souscripteur, qui subit directement la fluctuation des supports sur lesquels son contrat est adossé. Ces produits d'épargne sont prisés en temps normal eu égard à leur rendement, leur caractère sûr, ainsi qu'aux avantages fiscaux qu'ils procurent.

F.N.H. : *Le marché de l'épargne a bien résisté et a même enregistré de la croissance en période de pandémie. Avez-vous constaté cette dynamique ? Si oui, comment l'expliquer ?*

M. B. : L'activité épargne retraite a démontré une résilience, la collecte annuelle de

Le chiffre d'affaires épargne-assurance affiche, à fin avril, une croissance de 14,4% comparé à 2020, atteignant même un niveau supérieur à celui de 2019.

2020 étant d'un niveau similaire à celle de 2019. Cette tendance positive s'est confirmée durant les 4 premiers mois de l'année 2021. En se référant aux dernières statistiques publiées par l'ACAPS, le chiffre d'affaires épargne assurance affiche, à fin avril, une croissance de 14,4% comparé à 2020, atteignant même un niveau supérieur à celui de 2019 (+7%).

Même constat pour les produits en unités de compte, qui enregistrent également une forte progression, avec une croissance de 12,6% par rapport à 2020. Ces réalisations s'expliquent par de multiples facteurs : un nombre croissant d'épargnants, en quête de diversification et de rendement performant, souscrivent des produits en unités de compte. Ces placements présentent des opportunités de rendement bien plus importantes qu'un fonds en dirhams sécurisé, ce qui s'avère encore plus vrai dans le contexte actuel marqué par la baisse des taux de rendement servis par les contrats d'assurance vie mono-support en dirhams.

Nous sommes convaincus qu'à l'avenir, ces

contrats multisupport (dirhams et unités de compte) vont continuer à se développer, compte tenu de leur souplesse d'utilisation et de leur capacité à dégager des rendements supérieurs aux fonds en dirhams.

F.N.H. : Quelles sont vos perspectives de développement sur l'épargne à court et moyen terme ? Et travaillez-vous sur de nouvelles gammes de produits ? Si oui, quels types de concept sont à l'étude ?

M. B. : Notre filiale La Marocaine Vie nourrit de très fortes ambitions pour son activité épargne. Nous sommes confiants qu'il existe un réel marché potentiel non encore exploité. Cette conviction est renforcée par le nombre croissant de citoyens qui sont de plus en plus sensibles à la constitution d'une épargne de sécurité pour faire face à certains aléas de la vie, ou encore afin de financer des projets comme l'éducation et la retraite.

Au-delà des avantages fiscaux, nous nous devons donc de répondre à un besoin de

plus en plus exprimé par nos clients, en matière de protection de leurs proches, de préparation de leur avenir... Dans ce contexte, nous avons développé une stratégie de conquête et de renforcement de la collecte d'épargne, reposant notamment sur une réelle volonté de démocratisation de l'accès aux contrats en unités de compte.

A ce titre, il sera procédé à un élargissement progressif de notre offre d'épargne multisupport qui, en l'état, est essentiellement pensée pour les clients patrimoniaux. Nous prévoyons également des actions de promotion et de communication autour de notre offre multisupport retraite, afin d'élargir l'éventail des bénéficiaires au lieu de cibler une population spécifique - ce produit combinant les avantages d'une fiscalité retraite complémentaire et d'un accès au marché financier. Enfin, nous réfléchissons à étendre à moyen terme les unités de compte aux versements programmés, de telle sorte à atteindre une cible plus large, en proposant notamment la constitution d'épargnes de type rente éducation. ♦

„ Nous sommes convaincus qu'à l'avenir, ces contrats multisupport (dirhams et unités de compte) vont continuer à se développer. „



Boursenews
Info Finance Trading

Infos

Premier sur l'information financière des émetteurs au Maroc

Finance

Actualité économique et financière en continu, webTV spécialisée, placements

Trading

Analyse technique, commentaires de marché, avis d'analystes et market movers

POUR NE RIEN RATER DE LA BOURSE

@bourse_news

YouTube Bourse news

@boursenews

www.boursenews.ma

BMCI ASSET MANAGEMENT
GROUPE BNP PARIBAS

COMMUNIQUÉ

La Société de Gestion BMCI Asset Management porte à la connaissance du public que les notes d'informations et les fiches signalétiques des fonds suivants ont été modifiées comme suit :

FONDS	DISPOSITIONS	ANCIENNES	NOUVELLES
BMCI PREMIUM EQUITY GROWTH	Code Maroclear	MA0000036816	MA0000041873
BMCI PREMIUM OPPORTUNITY I		MA0000037137	MA0000041857
BMCI PREMIUM OPPORTUNITY II		MA0000037129	MA0000041865
BMCI PREMIUM MONEY MARKET	Code Maroclear	MA0000036808	MA0000041816
	Délai de réception des bulletins de souscription/Rachat	10h45	11h30
BMCI PREMIUM SHORT TERM BOND	Code Maroclear	MA0000037970	MA0000041840
	Délai de réception des bulletins de souscription/Rachat	11h10	11h30

Ces changements ont reçu le Visa de l'AMMC en date du 08/10/2021 sous les références suivantes :

- FCP «BMCI Premium Equity Growth», sous la référence VP21172 ;
- FCP «BMCI Premium Opportunity I», sous la référence VP21173 ;
- FCP «BMCI Premium Opportunity II», sous la référence VP21174 ;
- FCP «BMCI Premium Money Market», sous la référence VP21175 ;
- FCP «BMCI Premium Short Term Bond», sous la référence VP21171;

Les notes d'informations et les fiches signalétiques des FCP susmentionnés sont mises à disposition, pour consultation, au siège de BMCI Asset Management.

BMCI ASSET MANAGEMENT- Société Anonyme au capital de 1.000.000 Dirhams - 25 BD Al Massira Al Khadra, Casablanca. RC : Casa 70875 - Patente : 33100127 - IF : 01030213 - ICE : 00153652900035 - Téléphone : 0522 92 69 00 - Télécopie: 0522 99 03 93
Site Internet : www.bmci.ma/asset-management.

Classification : Internal

Protection sociale

Quel rôle pour l'actuariat ?

◆ Abderrahim Chaffai, directeur du Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques, et Mohamed Amrani, président de l'Association marocaine des actuaires, ont représenté le Maroc au premier colloque de l'actuariat francophone. Tour à tour, ils ont établi un diagnostic du système de retraite marocain et l'expérience du fonds dirigé par Chaffai.



Abderrahim Chaffai



Mohamed Amrani

Par Y. Seddik

Abderrahim Chaffai, directeur du Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques (FSEC), a rappelé lors de cet événement que le Maroc est exposé à des risques géologiques et climatiques avec un niveau moyen. Ceci se traduit pour le Royaume par une perte annuelle moyenne due aux catastrophes naturelles de plus de 8 Mds de DH, soit 0,8% du PIB du Maroc. Les inondations causent des pertes estimées à plus de 4 Mds de DH chaque année. Les séismes touchent deux régions spécifiques du pays : le nord, qui connaît une forte croissance économique, et la région d'Agadir, l'un des principaux centres touristiques du Maroc. Les séismes ont un impact moyen de 900

MDH par an. Les sécheresses affectent, pour leur part, le secteur agricole, avec une perte annuelle de rendement des cultures estimée à environ 3 Mds de DH - explicitement exclue du programme d'assurance contre les catastrophes.

Avant la mise en place du FSEC, les conséquences des catastrophes étaient à la charge du budget du gouvernement, avec une augmentation des dépenses publiques et aucun cadre légal d'indemnisation n'existait. Désormais, la donne a évolué. De par la loi, la première mission du fonds est l'indemnisation des personnes non assurées. Ainsi, le FSEC prend en charge les dommages répertoriés en deux types : les dommages corporels et les dommages causés aux habitations principales affectées par les catastrophes, avec un plafond.

Le fonds donne également la garantie de l'État pour que le

système de couverture lié aux catastrophes fonctionne.

Mohamed Amrani, président de l'Association marocaine des actuaires, a dressé pour sa part un état des lieux complet du système de retraite au Maroc ainsi que le rôle qu'a mené l'actuariat dans son amélioration.

Au niveau international, de nombreuses réformes des retraites ont été actionnées visant à réviser les modalités des solidarités générationnelles, compte tenu des évolutions démographiques et économiques, explique le président de l'Association. Pour toutes ces réformes, les actuaires se sont toujours impliqués.

Au Maroc, Mohamed Amrani relève toutefois «*un décalage temporel de plus de 40 ans entre l'instauration d'un système des retraites et l'organisation professionnelle des actuaires, puisque la profession a été mise en place dans les années 2000*». Maintenant, rappelle-t-il, les actuaires marocains ont beaucoup œuvré pour le développement du secteur des retraites et ils ont été, naturellement, les premiers à alerter sur l'arrivée à maturité des régimes de retraites.

Certes, le Maroc a enregistré des avancées en matière de sécurité sociale, témoigne Amrani. En revanche, le système actuel a montré ses limites : ce dernier est compartimenté et souffre d'un déficit de coordination, avec

une fragilité de sa soutenabilité. L'autre limite est la baisse des rendements financiers liée à celle des taux et aux turbulences boursières, qui ont impacté les régimes de retraite au Maroc et leurs performances financières. «*Il y a un vrai sujet sur les marchés des capitaux et sa connexion avec le système des retraites*», lance-t-il, lors de ce colloque international.

Le système de retraite

Selon le président de l'Association marocaine des actuaires (AMA), il y a un besoin d'inscrire la réforme des retraites dans le cadre d'une vision globale et d'une stratégie macroéconomique. Il relève aussi qu'il y a des besoins de complémentarités institutionnelles pour assurer l'efficacité du système des retraites en tant que levier de développement économique, à travers sa bonne articulation économique et actuarielle avec le système financier.

Enfin, plusieurs défis actuariels sont à prendre en compte pour la mise en œuvre de la réforme, à travers la structuration actuarielle d'un nouveau système des retraites au Maroc. «*Ce qui implique une montée en puissance de l'expertise actuarielle; ce que l'AMA prévoit de faire prochainement à travers de nouveaux partenariats académiques et professionnels*», annonce-t-il. ◆

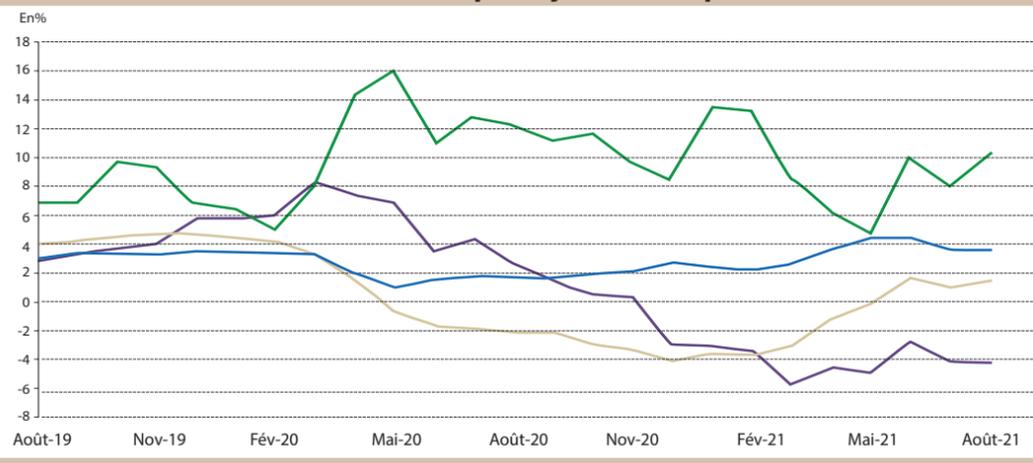
Le Royaume perd annuellement plus de 8 Mds de DH dus aux catastrophes naturelles.

Financement

Que cache la contre-performance des crédits à l'équipement ?

- ◆ Les prêts à l'équipement des entreprises évoluent dans le rouge depuis plusieurs mois.
- ◆ La baisse touche particulièrement les branches d'activité du secteur secondaire.

Evolution annuelle du crédit bancaire par objet économique



Disparités sectorielles

En affinant l'analyse des statistiques monétaires de Bank Al-Maghrib, on retrouve quelques disparités sectorielles sur le segment des prêts à l'équipement. La contre-performance concerne uniquement le secteur secondaire (-10,1%). Tandis que les prêts accordés aux opérateurs des secteurs primaire et tertiaire progressent respectivement de 3,2% et 2,5%.

Au sein même des secteurs, la situation n'est pas homogène. À titre d'exemple, dans les services, les crédits accordés aux hôtels et restaurants augmentent de 10% à 10,33 Mds de DH en glissement annuel, alors que les transports et communications affichent un retrait de 5,1% sur la même période.

«Oui. Effectivement, l'équipement destiné aux secteurs des services et de l'agriculture est relativement moins coûteux et donc rapidement renouvelable contrairement au matériel lourd des industries, ce qui justifie en partie ces différences sectorielles», affirme notre source.

Toutefois, l'analyse ne saurait se limiter à la seule crise. Un autre argument avancé par le banquier est celui de la sinistralité qui reste toujours élevée au Maroc. Depuis le début de l'année, les créances en souffrance des entreprises non financières privées ont augmenté de 2,35 Mds de DH en volume. Depuis août 2020, le portefeuille sinistré des entreprises sur ce segment a augmenté de

8,4%, avec un encours avoisinant les 47 milliards de DH.

En attendant la sortie de crise

Passée la crise, le crédit à l'équipement peut-il encore repartir à la hausse ? Notre banquier estime qu'«il faut attendre la fin du premier semestre 2022 pour retrouver un niveau d'avant-crise pour les crédits à l'équipement. A date d'aujourd'hui, on constate un léger mieux pour l'activité économique en général. L'investissement manifeste des signes de rétablissement, en phase avec la poursuite du redressement des importations des biens d'équipement, mais aussi le bon comportement des flux IDE».

Une reprise qui sera favorisée, selon lui, par une baisse ou stabilisation des taux débiteurs. Rappelons que la plus forte baisse des taux d'intérêt au 2ème trimestre a concerné les crédits à l'équipement, dont le taux a reculé de 22 pbs à 4,52%. En parallèle, les résultats de l'enquête de conjoncture de Bank Al-Maghrib au titre du mois d'août font ressortir une hausse, d'un mois à l'autre, de l'activité. En effet, la production et les ventes auraient progressé et les commandes se seraient accrues, avec des carnets qui restent cependant inférieurs à la normale. Dans ces conditions, le taux d'utilisation des capacités de production (TUC) serait resté stable à 71%. ◆

Par Y. Seddik

Les premiers effets de la relance sont bien palpables à ce jour. Depuis la rentrée, les principaux indicateurs économiques (du côté de l'offre et de la demande) sont bien orientés et sont reflétés dans un taux de croissance du PIB de 5,9% au 3ème trimestre 2021.

En termes de financement de l'économie, la situation s'améliore également, avec une production de prêts bancaires en progression, notamment ceux à la consommation qui remontent la pente progressivement après avoir «souffert» pendant la crise. Ce qui n'est pas le cas pour les crédits accordés à la promotion immobilière et à l'équipement. Justement, ces derniers, qui financent l'acquisition de biens et de matériels utilisés par les entreprises dans l'exploitation, et donc nous renseignent sur le dynamisme de l'investissement,

ont évolué en territoire négatif depuis novembre 2020. Avec 175 milliards de DH, cette ligne représente 18% du total de l'encours et baisse de 4,3% à fin août 2020 en rythme annuel. Contacté à ce propos, un banquier de la place nous apporte des éléments d'explications : «Cette décline ne traduit pas forcément la baisse de l'effort d'investissement. En fait, plusieurs opérateurs industriels du secteur privé n'ont simplement pas procédé au renouvellement de leurs matériels d'exploitation, tout en maintenant leur production. La raison est qu'ils ont ou avaient d'autres priorités à court terme, en l'occurrence la sortie de crise et le financement urgent du BFR».

Même configuration dans le secteur public où les dépenses d'investissement du budget général de l'État n'ont connu aucune baisse au titre de l'année 2021, comme l'avait affirmé le ministre des Finances sortant, Mohamed Benchaâboun.

Avec 175 milliards de DH, les crédits à l'équipement représentent 18% du total de l'encours des crédits bancaires.

Fusions-acquisitions

La santé et l'immobilier, deux secteurs en vogue

- ◆ Il n'est pas difficile de comprendre l'attrait pour la santé et l'immobilier. Ces deux secteurs sont lucratifs et sécurisent les investisseurs.
- ◆ Jusque-là, il y a eu d'importantes opérations de fusions-acquisitions réalisées par des fonds internationaux essentiellement.
- ◆ Entretien avec Badr Babioui, associé au cabinet BFB Advisors, spécialisé en Strategy and Corporate Finance.

Propos recueillis par M. Diao

Finances News Hebdo : *On s'achemine vers la fin de l'année 2021. Quel bilan faites-vous des opérations concernant les fusions-acquisitions au Maroc ?*

Badr Babioui : Un bilan mitigé. Il y a eu d'importantes opérations réalisées par des fonds internationaux essentiellement, mais nous n'avons pas assisté à la ruée attendue vers les nombreuses entreprises affaiblies par la crise. Nous aurons les chiffres finaux en janvier prochain, mais nous pouvons déjà regretter que, comme dans d'autres domaines, l'offre rencontre difficilement la demande dans le monde des fusions-acquisitions au Maroc. Pourtant, le besoin est là, les mécanismes étatiques d'accès au financement auraient pu inciter davantage les fonds et opérateurs à prendre des risques et tenter une croissance externe. Le manque de transparence de beaucoup de PME a malheureusement trop souvent freiné les ardeurs des investisseurs, surtout dans l'industrie. Bien sûr, le tableau n'est pas totalement sombre et le M&A s'installe dans la culture économique locale grâce aux différentes opérations des fonds d'investissement et à leur médiatisation. Mais une économie comme celle du Maroc mériterait de connaître l'émergence d'un « marché » des fusions-acquisitions de PME plus actif et adapté à la taille des entreprises. Cela répondrait à plusieurs enjeux : développement d'un financement alternatif, renforcement d'entreprises compétitives



au niveau national et international, et bien sûr création d'emplois et de richesse pour l'économie du pays.

F.N.H. : *Quelles sont les branches d'activités dans lesquelles l'on dénombre un nombre élevé d'opérations de fusions-acquisitions et pourquoi selon vous ?*

B. B. : Les secteurs en vogue sont la

santé et l'immobilier qui ont connu de belles opérations. Aradei qui entre au capital d'Akdital Immo notamment. Et récemment CDG Capital Private Equity qui acquiert une part minoritaire du groupe d'oncologie Oncorad. Il n'est pas difficile de comprendre l'attrait pour ces secteurs. Ils sont lucratifs et sécurisent les investisseurs. Le digital et l'industrie, autrement dit les secteurs les plus créa-

Les opportunités existent et la prise de risque des investisseurs devrait être plus forte.

teurs de valeur pour l'économie, sont encore trop timides au vu de ce qu'ils représentent en volume.

F.N.H. : Au Maroc, les opérateurs économiques sont-ils toujours conscients de l'intérêt et des avantages avérés de recourir aux fusions-acquisitions pour investir ?

B. B. : La question se pose en effet. Ou du moins nous pouvons déplorer une réticence, et même une crainte s'agissant de la fiabilité des informations sur l'entreprise cible et sur les niveaux de rentabilité présentés. Ce sont là les méfaits d'un contexte où les réflexes d'informel et de manque de transparence persistent. Malgré cela, les opportunités existent et la prise de risque des investisseurs devrait être plus forte, en imposant les garde-fous : participation au management, notamment au management financier de la cible, nomination d'administrateurs indépendants pour les SA, mobilisation d'experts métier, ... les solutions existent.

F.N.H. : Sur le marché des fusions-acquisitions, les entités étrangères sont-elles toujours plus actives que les structures marocaines ?

B. B. : Les mêmes fonds internationaux, à savoir Helios, MCP et Amethis sont les plus actifs et maintiennent leur dynamique d'investissement à travers des prises de participation de taille dans de grandes entreprises marocaines telles que Dislog, Akdital ou encore Magriser. Les fonds marocains sont plus impliqués sur les start-up notamment, mais gagneraient à investir davantage le champ des PME dans les régions, à l'image du FIRO (fonds d'investissements de la région de l'Oriental) dont les résultats sont très intéressants et qui accompagne le développement de PME industrielles à Oujda et Nador, entre autres.

F.N.H. : Selon vous, le système fiscal actuel est-il propice aux opérations de fusions-acquisitions ?

B. B. : La peur d'un contrôle fis-

cal qui serait activé automatiquement à l'annonce d'une acquisition demeure, même si elle n'est pas forcément fondée sur des faits.

Par ailleurs, la loi sur les holdings, qui limite le frottement fiscal avec les filiales, encourage les groupes à se structurer et les opérations de rachats de sociétés peuvent s'ins-

crire dans ce sillage.

Mais le phénomène que l'on observe avec grand intérêt est celui des joint-ventures (JV) et alliances stratégiques internationales. Par exemple, la création d'une JV entre le marocain SMDM et le portugais Movicortes dans le matériel industriel et agricole, où l'israélien

Mehadrin dans l'agriculture avec un acteur marocain. Ces JV ont le mérite de ne pas hériter du poids du passé et permettent de démarrer un partenariat sur de bonnes bases, à travers une société commune, et en bénéficiant souvent du cadre incitatif CFC pour les entreprises exportatrices. ♦

HORS SÉRIE
finances News
PREMIER HEBDOMADAIRE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE
www.fnh.ma

Votre étalon
information
Nous ne donnons pas juste des informations,
mais l'information juste

AUTOMOBILE Le Maroc, futur ogre de l'industrie mondiale
HORS SÉRIE **finances News** **HEBDO**
PREMIER HEBDOMADAIRE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE
N° 41 - Juillet 2021 - Prix de vente 50 DH
Directeur de la publication : Fatima Ouriaghil

Régions du Sud
AU CŒUR D'UNE
RICHESSSE NATIONALE

DOSSIER **DROIT DE SUCCESSION**
Ces subtilités juridiques
il faut connaître

Immobilier
Les affaires
reprentent

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Nouveau gouvernement

Un triptyque pour démarrer cette législature

◆ Souveraineté, relance économique et opérationnalisation du modèle de développement : c'est la feuille de route de la nouvelle majorité gouvernementale.



Le projet de Loi de Finances 2022, le premier du gouvernement Akhannouch, sera un test majeur pour mettre en œuvre les orientations royales.

Par D. William

L'architecture du gouvernement Akhannouch est désormais connue. Les ministres ont pris leurs quartiers. Il n'y aura cependant pas de round d'observation, car il faudra vite se mettre au travail. La nouvelle majorité n'aura pas à se turlupiner pour élaborer une feuille de route qui fixera les priorités et l'orientation à donner à l'économie nationale durant les prochaines années. Cela, le Souverain l'a déjà fait dans son discours adressé vendredi au Parlement, à l'occasion de l'ouverture de la 1^{ère} session de la 1^{ère} année législative de la 11^{ème} législature. Le premier challenge du Maroc est de réduire drastiquement sa dépendance de l'extérieur pour renforcer sa souveraineté. «*Qu'elle soit sanitaire, énergétique, industrielle, alimentaire ou autre, sa préservation est devenue l'enjeu d'une véritable compétition qui suscite des réactions fébriles chez certains*», fait savoir le Roi. Dans ce cadre, un premier jalon important a été posé avec l'ambition du Maroc de réduire de 183 à 100 Mds de DH les importations, pour produire sur le territoire national l'équivalent de 83 Mds de DH.

Il faut préciser, à ce titre, que la crise sanitaire a chahuté tous les dogmes établis et tous ces préceptes qui sous-tendaient l'univers multidimensionnel de la mondialisation. La souveraineté, sous toutes ses formes, est devenue un enjeu de développement. Un impératif qui dicte, conséquemment, la mise en orbite de notions comme la préférence nationale, ou encore le protectionnisme tant décrié avant cette crise, mais qui s'érige désormais en normalité dans cette phase de relance post-pandémique. Tout cela participe désormais du patriotisme économique, avec l'objectif de rendre le tissu productif, dont les fragilités ont été davantage révélées par la pandémie, plus performant et plus résilient. C'est pourquoi, afin de consolider la sécurité stratégique du pays, le Roi a appelé à «*la création d'un dispositif national intégré ayant pour objet la réserve stratégique de produits de première nécessité, notamment alimentaires, sanitaires et énergétiques et à la mise à jour continue des besoins nationaux en la matière*».

Relance post-pandémique

Le second chantier important pour le Royaume concerne la gestion de la crise

sanitaire et la poursuite de la relance économique. Les mesures de restriction prises par les autorités et la campagne de vaccination ont, à cet égard, permis de bien circonscrire la propagation du coronavirus. Actuellement, tous les indicateurs sanitaires se sont améliorés et le Royaume peut se targuer d'avoir vacciné plus de 23 millions de personnes, dont plus de 20 millions complètement vaccinées. Mieux, il a entamé la campagne d'injection de la troisième dose. Ces avancées ont ainsi permis d'assouplir les restrictions pour oxygéner davantage l'économie nationale. Actuellement, si certaines activités, comme notamment le tourisme, peinent toujours à se relever, plusieurs secteurs ont néanmoins repris des couleurs. Ce qui augure de perspectives favorables.

D'ailleurs, le gouvernement table sur une croissance économique entre 5,5 et 5,8% cette année, après une contraction du PIB de 6,3% en 2020.

Pour autant, il faudra continuer à composer avec le coronavirus, toujours présent, avec un risque de nouvelles vagues épidémiques. Cela revient à gérer les affaires du Royaume dans un climat d'incertitude qui ne favorise pas cette confiance si nécessaire à la relance économique.

Enfin, le dernier chantier concerne l'opérationnalisation du modèle de développement. «*Aussi, dans la perspective de la mise en œuvre du modèle de développement, le nouveau gouvernement doit définir les priorités et les projets à mettre en chantier au cours de son mandat et mobiliser les ressources nécessaires pour assurer leur financement*», a fait savoir le Souverain.

Le cap est donc tracé. Le projet de Loi de Finances 2022, le premier du gouvernement Akhannouch, sera un test majeur pour mettre en œuvre les orientations royales. Cela, dans un contexte où il faudra faire preuve de rigueur budgétaire après un exercice 2020 où l'Etat s'est particulièrement distingué par sa prodigalité. ◆

La souveraineté, sous toutes ses formes, est devenue un enjeu majeur de développement.

Arbitrage

Le pari révolutionnaire de Mizan

- ◆ L'avocat Amin Aji a lancé récemment la plateforme digitale d'arbitrage accéléré, Mizan, une nouveauté inédite à l'échelle régionale.
- ◆ C'est une équipe 100% marocaine qui a été à l'origine de la réalisation de cet outil, dont la vocation internationale est clairement affichée.

Par M. Diao

Pour les acteurs du monde des affaires, le système judiciaire est un élément de confiance fondamental et une force motrice du climat des affaires. Au Maroc, l'amélioration de l'appareil judiciaire, dont les tares sont connues de tous, est un sujet récurrent au regard de la centralité de la justice pour la vie des citoyens, le bon fonctionnement des institutions et la vitalité économique. Faudrait-il le rappeler, le temps de la justice n'est pas celui des affaires; un domaine dans lequel la variable «temps» est hautement cruciale. Au Maroc, le développement de l'arbitrage (mode alternatif de règlement des différends), comme en témoigne l'avènement de centres dédiés, est de bon

augure pour les entreprises et les investisseurs nationaux et internationaux. Ces derniers sont de plus en plus soucieux de la réduction des délais de règlement des conflits et de la maîtrise des coûts engendrés par les litiges. Les autres vertus attribuées à l'arbitrage sont, entre autres, la confidentialité et le maintien de la relation commerciale après la résolution du différend. Au-delà de ce rappel, l'arbitrage pourrait également contribuer au désengorgement des tribunaux marocains. Ainsi, le lancement récent de la plateforme d'arbitrage digitalisée, Mizan, revêt un sens particulier.

Un grand effort de convergence

Lors de son allocution au cours de la cérémonie de lancement qui s'est déroulée à Casablanca, l'avocat

et professeur de droit, Amin Aji, initiateur de la plateforme digitale d'arbitrage accéléré, a apporté des éclairages sur les tenants et aboutissants de cet outil digital, inédit à l'échelle nationale et régionale. Tout en soulignant que c'est une équipe 100% marocaine qui a été à l'origine de la réalisation de la plateforme, dont la vocation internationale est clairement affichée, l'avocat d'affaires a insisté sur l'un des grands potentiels de la plateforme. Celui de contribuer à l'amélioration et la sécurisation des relations commerciales entre les opérateurs et entreprises marocains et leurs homologues étrangers. Et ce, dans un contexte en proie à l'édification de Casa Finance City comme temple de la finance continentale. Au chapitre du fonctionnement de la plateforme, qui utilise le français, l'arabe et l'anglais, notons que les sources de droit susceptibles de régler litiges sont multiples. Les juristes de Mizan et la legal-tech marocaine impliquée ont ainsi réussi à trouver un dénominateur commun aux différentes sources étrangères de droit afin de faciliter le règlement des différends des parties marocaines et celles issues d'autres pays.

«La nouvelle plateforme dédiée à l'arbitrage est totalement digitalisée. Tout le processus

se déroule à distance, avec l'absence de présence physique», explique l'avocat. Et de révéler : «L'outil digital est appelé à évoluer, puisqu'un travail de fond se fait. Le but étant de doter la plateforme de mécanismes de justice prédictive. Cette dernière s'appuie à la fois sur le big data et l'intelligence artificielle».

En termes beaucoup plus intelligibles pour le non initié, des questions réponses seront élaborées pour la confection de l'algorithme qui servira de support à l'intelligence artificielle. La méthode utilisée sera en mesure d'apporter des éléments de droit aux questions posées sur la plateforme. Notons que le respect des règles et des procédures relatives à l'arbitrage a été érigé en priorité lors de l'élaboration de Mizan, dont l'accès aux différents services est subordonné à la création d'un compte. Par ailleurs, dans l'optique de multiplier les chances de succès du nouvel outil pour le moins révolutionnaire, Amin Aji et ses équipes misent sur un plan de communication et de sensibilisation à la fois au Maroc et à l'étranger. Au final, il importe de rappeler qu'une sentence arbitrale n'a pas de plein droit force exécutoire et qu'il convient d'obtenir le cas échéant son exequatur auprès des juridictions compétentes. ◆

Toute demande d'arbitrage ou de médiation sur la plateforme Mizan est soumise au paiement des frais d'enregistrement de 7.000 dirhams.

The screenshot shows the Mizan website interface. At the top, there is a navigation menu with items: MIZAN, NOS SERVICES, E-ARBITRAGE, PUBLICATIONS, ÉVÉNEMENTS, CONTACT, and a language selector set to Français. Below the menu is a large banner image of a city skyline at night. Underneath the banner, there are three main sections: Arbitrage Institutionnel, Médiation, and Clauses Recommandées. The main content area is divided into three columns: PUBLICATIONS, ÉVÉNEMENTS, and RÉGLEMENTS. The PUBLICATIONS column lists 'La Convention de Singapour sur la médiation' (20 novembre 2020), 'Revue Marocaine de Résolution des Différends' (4 décembre 2019), and 'Les clauses de stabilisation dans les contrats d'investissement internationaux' (17 novembre 2019). The ÉVÉNEMENTS column lists 'Formation portant sur la convention d'arbitrage entre le régime légal et l'évolution numérique' (with a 'Plus d'Informations' button) and 'Lancement officiel de la plateforme électronique d'arbitrage accéléré Mizan' (08 Octobre 2021) (with a 'Registre maintenant' button). The RÉGLEMENTS column lists 'Règlement d'Arbitrage', 'Règlement d'Arbitrage Accéléré', 'Règlement de Médiation', and 'Règlement Intérieur Mizan Arbitrage'. A red callout box on the right side of the screenshot contains the text: 'La plateforme, qui propose le français, l'arabe et l'anglais, utilise des sources de droit étranger susceptibles de régler les litiges.'

Parc automobile de l'Etat

Un vrai gouffre financier

- ◆ Entre 2018 et 2019, il a englouti une enveloppe de 4 milliards de DH.
- ◆ C'est un poste budgétivore avec peu de rendement sur le service public.



Certains responsables de communes utilisent les véhicules de service pour leurs besoins personnels et les considèrent comme un privilège plutôt qu'un outil de travail.

Par C. Jaidani

Quelques jours après sa nomination, le gouvernement Akhannouch a présenté son programme où il a tracé les grandes lignes de ses orientations à l'horizon 2026. Parmi ses objectifs, figure notamment l'opérationnalisation du nouveau modèle de développement (NMD), une vision qui nécessite des fonds conséquents pour réaliser les objectifs escomptés. L'exécutif devrait s'engager également sur d'autres chantiers importants qui ont besoin, eux aussi, de budgets conséquents. La diversification des ressources est primordiale pour assurer la reprise économique.

Le gouvernement est aussi amené à réduire son train de vie, une contrainte dictée par la crise sanitaire qui a fortement dégradé les finances publiques. Parmi les secteurs les plus ciblés, figure

notamment le parc automobile public. C'est un domaine très budgétivore, dont les fonds peuvent être réorientés vers d'autres secteurs qui en ont besoin.

«La réorganisation et la réduction du parc automobile de l'Etat ont été relevées depuis longtemps par les partis politiques, la société civile et aussi les citoyens à travers les

réseaux sociaux. Par le passé, il y a eu plusieurs initiatives dans ce sens, mais les effets ont été très limités», souligne Mohamed Amrani, économiste.

En effet, selon un rapport présenté en 2020 devant le Parlement, le parc de l'Etat continue de peser lourdement sur les finances publiques. Entre 2018 et 2019, il a englouti une enveloppe de 4 milliards de DH.

Concernant les charges, la flotte publique a nécessité, au cours de la même période, 2 milliards de DH de carburant et son entretien 960 MDH. Ce qui est plutôt paradoxal, puisque le gouvernement a, dans le même temps, dépensé 560 MDH de frais de transport en dépit de l'existence d'un nombre important de véhicules.

«Il faut penser à un nouveau système plus pertinent, entre

autres, des subventions ou des primes de transport, pour assurer la mobilité des agents de l'Etat. La plupart des pays ont commencé à réduire sensiblement leurs flottes en ne gardant que les véhicules d'extrême utilité, notamment ceux dédiés aux forces de l'ordre, aux ambulances ou autres. Le gouvernement Akhannouch doit réformer profondément ce domaine budgétivore avec peu de rendement pour le service public. Il s'agit de préserver les deniers publics et mettre un terme à des privilèges injustifiés», explique Amrani.

Dans le même ordre d'idées, la Cour des comptes a relevé des dysfonctionnements importants en matière d'organisation et de fonctionnement du parc auto de l'Etat. A la suite de ce rapport, le gouvernement a pris plusieurs dispositions, qui se sont révélées insuffisantes. ◆

La réorganisation et la réduction du parc automobile de l'Etat ont été relevées depuis longtemps par les partis politiques, la société civile ainsi que les citoyens à travers les réseaux sociaux.

Les collectivités territoriales dans la ligne de mire

C'est au niveau des communes que le phénomène a pris une ampleur alarmante. Le ministère de l'Intérieur, qui est le département de tutelle, a donné, il y a quelques mois, des consignes strictes à destination des présidents des collectivités territoriales. Parmi elles, chaque déplacement doit être consigné sur un registre, avec le nombre de kilomètres parcourus et la quantité de carburant consommée.

Des commissions dûment mandatées sont envoyées pour faire le contrôle. Leur mission : relever tout écart par rapport aux directives formulées par le ministère, à savoir les véhicules de service ne doivent pas être utilisés à des fins personnelles, ni en dehors des heures de travail ou pendant les week-ends.

De leur côté, les services de la DGSN ont reçu l'ordre de contrôler l'utilisation du parc automobile de l'Etat. Selon les directives qui ont été transmises aux différents préfets de police et chefs de district, les services de police doivent s'assurer qu'un véhicule de service ne doit, sous aucun prétexte, se retrouver en circulation en dehors des limites de la juridiction territoriale de l'administration ou l'instance publique dont il relève.

Immobilier

Une assurance pour les loyers impayés, pourquoi pas ?

- ◆ Le lancement de cette couverture donnera une nouvelle impulsion au segment locatif.
- ◆ La conception du dispositif juridique doit impliquer tous les acteurs concernés.

Par C. Jaidani

En mettant un bien immobilier à la location, le propriétaire s'expose à différents risques, dont notamment les défauts de paiement. Ce genre d'affaires est parmi les dossiers les plus traités par la justice marocaine. Avec la crise de la Covid-19, leur nombre a augmenté sensiblement. Il a impacté le secteur du locatif déjà en berne, les propriétaires devenant de plus en plus réticents à investir ce créneau, de peur de subir les caprices des procédures et les chantages des locataires. Cette situation a augmenté davantage le nombre de logements vacants, qui culminent à plus de 800.000 unités. Pourtant, plusieurs mesures ont été prises pour régir cette activité.

Il est opportun de lancer des études de marché pour définir les types de produits ou de clientèle à risque afin de déterminer le cadre juridique approprié.

«Les affaires d'impayés de loyer sont traités devant un juge en référé et nécessitent six mois entre la juridiction de première et de deuxième instances. Mais c'est au niveau de l'exécution qu'il y a un problème. Pour une raison ou une autre, les agents d'autorité laissent traîner les choses pendant des mois, voire des années. Cela suscite la grogne des propriétaires. C'est pour cela qu'il est utile de lancer un système d'assurance couvrant les loyers impayés, comme cela existe dans d'autres pays», explique Nabil Haddaji, avocat au barreau de Casablanca. En effet, ce genre de garantie est un produit proposé par les compagnies d'assurances en France. C'est une couverture optionnelle qui peut prendre en charge un éventuel recours à la justice engagé contre le

mauvais payeur. Elle propose également une indemnisation en cas de départ prématuré de celui-ci lorsque le contrat stipule une durée déterminée. «Le marché du locatif est très demandeur de ce genre de dispositif. Il devrait générer une nouvelle impulsion pour le segment, permettant de rassurer les propriétaires. Mais il ne peut y avoir d'assurance sans loi encadrant ce domaine. Nous avons sollicité son lancement dans le cadre du Conseil national de l'habitat (CNH) organisé à Rabat en 2018. La conception et la mise en œuvre d'un tel texte implique non seulement le législateur, mais plusieurs acteurs concernés, comme le ministère des Finances, le département de l'Habitat, le ministère de la Justice, l'ACAPS, les compagnies d'assurances...», souligne

Mohamed Lahlou, président de l'Union régionale des agences immobilières Casa-Settat (URAI). «En tant qu'opérateur du secteur de l'immobilier, nous avons été rapprochés par la Banque mondiale en 2014 pour lancer un fonds dédié à la couverture des loyers impayés. Nous avons présenté un projet, mais notre vision n'a pas été prise en considération par les autorités concernées», ajoute-t-il.

Il est utile de souligner que le marché des assurances

au Maroc est parmi les plus développés en Afrique, mais il reste limité en général à des couvertures obligatoires ou classiques. Dans le cadre de son développement, il est possible de l'élargir à de nouveaux créneaux comme celui de la garantie des loyers impayés.

«Techniquement, c'est un risque qui peut être couvert par les assureurs marocains. Les offres lancées dans d'autres pays présentent des résultats satisfaisants pour les souscripteurs et aussi pour les opérateurs. Il est essentiel de s'en inspirer, mais encore faut-il prendre en considération la réalité marocaine. Il est opportun de lancer des études de marché approfondies pour définir les types de produit ou de clientèle à risque afin de déterminer le cadre juridique approprié à établir pour ce segment», souligne Hicham Alami, expert en assurance.

Il faut dire que la mise en place de cette garantie permettra de sécuriser les revenus des propriétaires bailleurs, issus de la location de leur bien, et les prémunir contre les éventuelles détériorations. Pour les assureurs, c'est un créneau qui devrait permettre une extension d'activité et plus de chiffres d'affaires.

La couverture peut cibler aussi bien les locaux à usage d'habitation que ceux de type professionnel. ◆

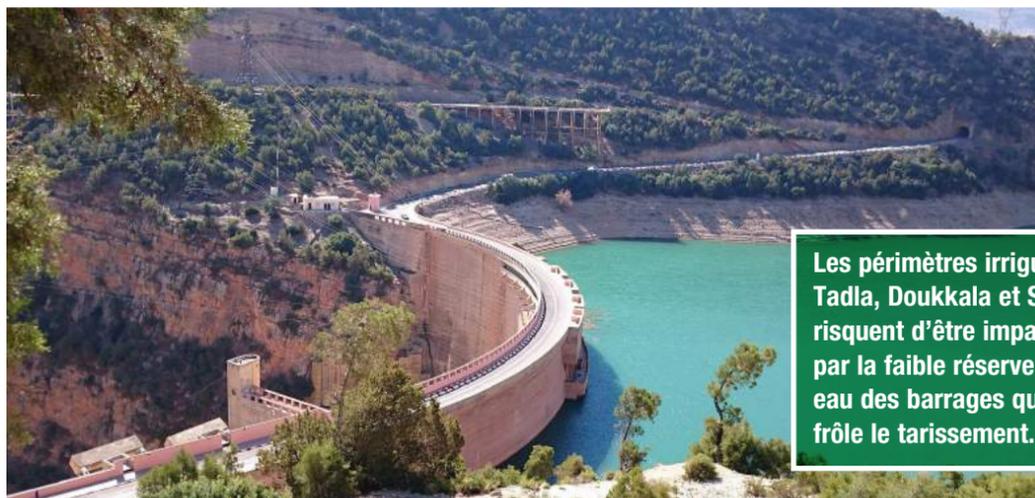
Plus de 800.000 logements sont vacants à cause du manque de garantie pour les propriétaires.



Saison 2021/2022

Les préparatifs vont bon train pour le démarrage de la campagne

- ◆ Les disponibilités en intrants sont suffisantes pour répondre à tous les besoins.
- ◆ Le retard des pluies risque de peser sur le début des travaux d'emblavement.



Les périmètres irrigués de Tadla, Doukkala et Souss risquent d'être impactés par la faible réserve en eau des barrages qui frôle le tarissement.

Par C. Jaidani

Le monde rural attend le démarrage de la campagne agricole, dont le coup d'envoi devrait être donné les jours à venir par Mohamed Sadiki, le nouveau ministre de l'Agriculture. Les préparatifs s'accroissent aussi bien du côté des autorités concernées que des agriculteurs. Les résultats exceptionnels de la saison passée, avec une récolte de plus de 102 millions de quintaux, sont un atout de taille. Ce rendement supérieur à la normale a permis aux exploitants d'améliorer leur revenu et leur trésorerie pour entamer les travaux dans de bonnes conditions.

«Le comportement favorable de la dernière campagne agricole et l'arrivée précoce des pluies sont un gage et un stimulateur pour les exploitants. Le nombre de terres emblavées sera supérieure à la moyenne

des dernières années, pourvu que la saison soit pluvieuse et que l'apport en eau soit bien réparti dans l'espace et dans le temps», souligne Abderrahim Mouhajir, ingénieur agronome. «Actuellement, on enregistre un retard des pluies et la météo nationale n'annonce pas d'intempéries dans les prochains jours. Un certain attentisme règne du côté des exploitants, bien qu'il soit encore tôt pour s'inquiéter. Toutefois, il faut noter que cela a un effet sur le démarrage de la saison. Si la campagne commence tardivement, le niveau d'emblavement des terres ne sera pas total

et les cultures seront impactées par la baisse de la température au cours des mois de novembre, décembre et janvier. La germination des semences et la poussée des plantes prendront plus de temps», explique Mouhajir.

Au niveau des intrants, le marché se présente sous de bons auspices contrairement à l'année dernière où il a enregistré des ruptures de stock pour certaines variétés de semences certifiées. Il faut dire que le département de tutelle fournit beaucoup d'effort pour les rendre accessibles à des prix compétitifs, surtout pour les semences certifiées. En effet, plus de 2 millions de quintaux de semences certifiées sont disponibles sur le marché. 500.000 tonnes d'engrais devraient être commercialisées. Le ministère assure que les prix sont stables et qu'un encadrement technique est déployé pour permettre une utilisation rationnelle de ces produits. Concernant les périmètres irrigués, la situation est miti-

gée. Au 11 octobre 2021, le cumul des réserves des barrages atteint 6,05 milliards de m³, soit un taux de remplissage de 37,5% contre 37,3% au cours de la même période de l'année dernière. Toutefois, il est utile de préciser que le niveau des retenues en eau diffère nettement d'une région à l'autre. La plupart des barrages au nord du pays présentent un taux de stockage de plus de 50%, alors que ceux du sud sont à moins de 20%. Cela ne donne pas assez de visibilité pour les périmètres irrigués des régions du Haouz, Tadla, Doukkala, Souss, Tafilalet ou Ouarzazate. En chiffres, le barrage Al Massira, le deuxième du Royaume en volume et qui alimente le périmètre des Doukkala, frôle le tarissement avec un taux de remplissage ne dépassant pas 9%. Bin El Ouidane, le troisième du Royaume, qui dessert la région de Tadla, enregistre 17,8%. Le barrage Abdelmoumen, qui fournit de l'eau à la région du Souss, n'est qu'à 8,9% de sa capacité. ◆

Plus de 2 millions de quintaux de semences certifiées sont disponibles sur le marché.

Sadiki, un changement dans la continuité

Homme du sérail, Mohamed Sadiki connaît parfaitement le secteur de l'agriculture, puisqu'il jouit d'une expérience de près de 40 ans. Il a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein du ministère de l'Agriculture, dont le dernier est celui de secrétaire général. Sa nomination a été accueillie avec satisfaction par les opérateurs du secteur, qui ont loué ses qualités professionnelles et son sens de l'écoute et de l'initiative. Il s'agit en fait d'un changement dans la continuité. Il devrait mener à bien les chantiers entamés dernièrement, notamment la nouvelle stratégie «Generation Green».

Entrepreneuriat

Un ministère pour les petites entreprises !



Les petites structures sont appelées à devenir les grands groupes ou les champions nationaux ou régionaux de demain.

◆ L'espoir est d'autant plus permis que le nouveau ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, qui a plusieurs cordes à son arc, n'est pas en terrain inconnu.

Par M. Diaï

Pour les hommes et les femmes qui ont une grande fibre entrepreneuriale, le nouveau gouvernement dirigé par Aziz Akhannouch est porteur d'espoir. Pour cause, les petites entreprises ont désormais un ministère dédié, dirigé par Younes Sekkouri, nouvellement désigné ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences. Force est d'admettre qu'au regard de leur centralité pour l'économie nationale et leurs multiples difficultés structurelles, les entreprises de petite taille, déjà fragiles avant la crise, ont particulièrement fait les frais des conséquences de la pandémie (allongement des délais de paiement, défaillances, baisse du CA, etc.). L'avènement d'un ministère

dédié, censé apporter des solutions efficaces aux multiples problèmes des petites entreprises (dont l'accès au financement) ne peut qu'être salué. L'espoir est d'autant plus permis que le nouveau ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, qui a plusieurs cordes à son arc, n'est pas en terrain inconnu. Ancien député et professeur, Younes Sekkouri, féru d'entrepreneuriat, a bai-

gné dans deux univers très proches. Ceux du monde académique et de l'entrepreneuriat. Eu égard à son riche parcours, le nouveau ministre est certes crédité d'un préjugé favorable, mais il devra s'armer d'ingéniosité, d'engagement et surtout d'un esprit d'inclusion. Dans l'optique de démultiplier ses chances de réussite, le nouveau ministre gagnerait à accorder une oreille attentive à tous les acteurs de

l'écosystème entrepreneurial, confrontés au quotidien à la réalité du terrain (associations, fédérations, incubateurs, CGEM, banques, etc.). Le développement de l'entrepreneuriat, créateur de richesse et antidote efficace contre le chômage de masse des jeunes, n'est pas l'affaire d'un seul ministre. Ce dernier a certes le pouvoir de faire beaucoup de choses, mais l'ampleur des difficultés des entreprises de petite taille est telle que Sekkouri sera astreint de jouer collectif. D'où la nécessaire mobilisation de tous les acteurs cruciaux autour des chantiers censés faire vite avancer la cause des petites entreprises. L'enjeu est de taille, car les petites structures sont appelées à devenir les grands groupes ou les champions nationaux ou régionaux de demain. Au final, le riche parcours de Sekkouri pourrait être un réel avantage pour le nouveau ministre de l'Inclusion économique, qui doit relever des défis majeurs. ◆

Paroles de pro



Abdellah El Fergui, président de la Confédération marocaine de la TPE-PME

«Les requêtes allant dans le sens de la création d'un ministère dédié aux petites entreprises ainsi que la mise en place d'un quota réservé au niveau des marchés publics, remontent aux années 90. Une période durant laquelle nous étions engagés dans la Fédération des jeunes entrepreneurs du Maroc. En conséquence, la création d'un nouveau ministère dédié à la petite entreprise sous l'ère Akhannouch ne peut qu'être saluée de notre part. Notre confédération est optimiste quant aux futures actions du nouveau ministre avec qui nous sommes déjà entrés en contact. Le ministre Younes Sekkouri, titulaire d'un doctorat, est un homme de terrain qui a une fine connaissance du tissu entrepreneurial composé à plus de 95% de TPME». ■

L'essentiel

TISSU ENTREPRENEURIAL

Prédominance de deux secteurs d'activité

Le rapport d'activité 2019-2020 de l'Observatoire marocain de la TPME, qui dresse une cartographie des entreprises à fin 2019, fait ressortir des constats similaires à ceux du rapport de 2018. Et ce, en termes de fragmentation du tissu productif et de sa concentration au plan régional. D'après le document, le tissu est formé pour près de 92% par des microentreprises dont le chiffre d'affaires individuel est inférieur à 3 millions de dirhams. Il est à 57% concentré sur l'axe El Jadida-Tanger et a généré 82% du total du chiffre d'affaires des entreprises. La même concentration est observée également au plan sectoriel, puisque près de 48% des entreprises opéraient, en 2019, dans le commerce et la construction. En outre, plus de la moitié des entreprises créées au cours de la période 2017-2019 relève de ces deux branches. Le rapport montre enfin que les TPME, bien qu'employant 74% de l'effectif déclaré à la CNSS, ont réalisé moins de 40% du total du chiffre d'affaires des entreprises non financières et 26,4% de leur chiffre d'affaires global à l'export. ◆

Transition énergétique et développement durable

Ce qui attend la nouvelle ministre

◆ La nomination de Leila Benali au poste de ministre de la Transition énergétique et du Développement durable n'est pas le fruit du hasard.

Par M. Diao

C'est un truisme de préciser qu'en matière de gouvernance au niveau des entités-clefs (gouvernement, administration), la compétence et l'expérience peuvent faire la différence. D'ailleurs, en parcourant le CV de la plupart des nouveaux ministres qui composent le gouvernement dirigé par Aziz Akhannouch, il est aisé de s'apercevoir que les deux atouts précités constituent un dénominateur commun, si ce n'est des critères de choix. Cette donne est de bonne guerre et consacre la célèbre formule : «L'homme qu'il à la place qu'il faut». La nomination de Leila Benali est parfaitement en phase avec ce principe salutaire, lequel devrait guider les décisions de nomination dans la sphère étatique.

Une femme experte en la matière

La nomination de Leila Benali au poste de ministre de la Transition énergétique et du Développement durable n'est pas le fruit du hasard, au regard du parcours de celle qui a succédé à Aziz Rabbah. Experte chevronnée dans le domaine énergétique, Benali a été jusque-là économiste en chef, directrice de la Stratégie, de l'Economie et de la Durabilité chez

La nouvelle ministre devra œuvrer pour l'accélération de l'édification de l'économie circulaire au Maroc.

L'arrivée aux affaires de Leila Benali coïncide avec le positionnement du Maroc sur le marché de l'hydrogène vert.

Arab Petroleum Investments Corporation (Apicorp). L'ancienne directrice pour le Moyen-Orient et l'Afrique à IHS (Cabinet international de recherche et conseil en sécurité et énergie) a été professeur à Sciences Po et ingénieur industriel chez Schlumberger. Au regard de ce qui précède, force est d'admettre que la nouvelle ministre, également docteur en économie de l'énergie, n'est pas sans savoir les défis majeurs du Royaume en matière de transition énergétique et de développement durable. L'expertise de la lauréate de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs et de l'Ecole Centrale Paris en matière de stratégie, d'investissement, de finance-

ment et de diplomatie énergétique, peut être un atout incontestable pour concrétiser la principale ambition énergétique du Royaume : porter dans le mix énergétique la part des énergies renouvelables à 52% à l'horizon 2030.

La tâche sera ardue

Leila Benali devra également œuvrer pour l'accélération de l'édification de l'économie circulaire au Maroc. Ce qui passe, entre autres, par la mise en place de solutions efficaces pour la multiplication des décharges contrôlées, l'adoption et la généralisation du tri des déchets ménagers et surtout l'augmentation substantielle des taux de recyclage des déchets ménagers (moins de 10%) et industriel. La lutte contre la pollution sous toutes ses formes (air, plages, eaux de baignade, etc.) doit avoir davantage de place sous l'ère Benali. L'arrivée aux affaires de la nouvelle ministre coïncide avec le positionnement du Maroc sur le marché de l'hydrogène vert qui pèse plusieurs milliards de dollars. Tout l'enjeu sera de bâtir un écosystème approprié permettant au Royaume de capter près de 4% du marché mondial de l'hydrogène vert. Un pari loin d'être gagné pour l'heure. ◆

Le potentiel économique de l'économie verte

Ce n'est pas trop demander à la nouvelle ministre que de lui suggérer de faire en sorte que l'Etat porte une vision globale d'un écosystème vert performant. Cela impliquerait, entre autres, la valorisation de 65% des déchets. Des chiffres officiels montrent que l'économie verte serait susceptible de générer plus de 60.000 emplois à horizon 2030. Le Maroc pourrait également se fixer l'objectif de générer un chiffre d'affaires de 12,2 milliards de DH dans la valorisation. Et ce, outre le but d'atteindre à terme une valeur ajoutée de 3,7 milliards de DH en la matière. Notons enfin que pour atteindre les objectifs de valorisation, 13 filières doivent être mises à contribution (aluminium et cuivre, déchets de peaux de bêtes, de construction et de démolition, batteries usagées, plastique, papier et cartons, pneus usés, huiles lubrifiantes usées, huiles alimentaires, etc.).

Droit à un environnement sain et durable

Le CDHNU franchit enfin le Rubicon

◆ Le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a reconnu récemment, et pour la première fois, que disposer d'un environnement propre, sain et durable est un droit humain.



Le CDHNU a également renforcé son attention sur les impacts du changement climatique sur les droits de l'Homme.

Le CDHNU a appelé, via la résolution 48/13, les États du monde entier à travailler ensemble et avec d'autres partenaires afin de mettre en œuvre le droit nouvellement reconnu. L'entité onusienne a également renforcé son attention sur les impacts du changement climatique sur les droits de l'Homme en créant un Rapporteur spécial spécifiquement dédié à la question. Concrètement, la nouvelle résolution reconnaît les dommages infligés par le changement climatique et la destruction de l'environnement à des millions de personnes dans le monde. Le dispositif souligne également que les segments les plus vulnérables de la population sont plus durement touchés. Ceci dit, la cause environnementale est défendue très souvent par un large éventail d'organisations de la société civile, notamment des groupes de jeunes, des institutions nationales des droits de l'Homme, des organisations de populations autochtones et des entreprises. C'est dire le caractère primordial d'un environnement sain et durable pour la vie humaine, menacée par le réchauffement climatique. Notons que la nouvelle décision du CDHNU inter-

„ Selon l'OMS, 24% de tous les décès dans le monde, soit environ 13,7 millions de morts par an, sont liés à l'environnement. „

vient quelques semaines avant le sommet crucial des Nations Unies sur le changement climatique la COP26. Une manifestation internationale qui se tiendra début novembre à Glasgow (Ecosse).

Le combat en faveur de la préservation de la planète doit s'intensifier. Pour cause, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 24% de tous les décès dans le monde, soit environ 13,7 millions de morts par an, sont liés à l'environnement. Et ce, en raison de risques tels que la pollution atmosphérique et l'exposition aux produits chimiques. Dans une déclaration, la haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, Michelle Bachelet, a appelé les États membres à prendre des mesures audacieuses pour donner rapidement et réellement effet au droit à un environnement sain. Toujours pour la responsable onusienne, des mesures audacieuses sont maintenant nécessaires pour que la nouvelle résolution sur le droit à un environnement sain serve de tremplin. Le but étant de faire pression en faveur de politiques économiques, sociales et environnementales transformatrices, qui protégeront les personnes et la nature. ◆

EN BREF

MIDELT

Lancement du programme Green machari3 et Green Midelt maharat



Le cluster solaire a annoncé le lancement de la 2^{ème} édition du programme Green Midelt machari3 et Green Midelt maharat et ce, dans le cadre du projet «L'entrepreneuriat vert, vecteur clé du développement durable». Cette initiative est soutenue par la Fondation Drosos, en partenariat avec Masen, l'Association Midelt Mobadara, l'Anapec et le CRI Draa Tafilalet.

L'objectif de ce programme est de renforcer les compétences des jeunes de la province et de les accompagner dans la création d'activités génératrices de revenus (AGR) et l'insertion dans des structures ou projets verts de la région. Pour rappel, suite à la première édition en 2020, 100 jeunes ont pu profiter de formations, coaching, mentoring, d'assistance technique, etc. L'accompagnement multiforme a permis aux bénéficiaires de monter en compétences, tout en développant leurs capacités tant sur le plan professionnel que personnel. Notons que la première édition s'est soldée par de bons résultats. Elle a aussi confirmé l'engouement et l'intérêt des jeunes de la région pour le programme. L'implication du cluster solaire au niveau de Midelt répond quelque part à la nécessité de donner des opportunités aux jeunes de toutes les régions du Maroc. Et ce, dans le contexte de la mise en œuvre de la régionalisation avancée, censée réduire les disparités régionales. ◆

Maladies rénales chroniques

33.000 patients traités par hémodialyse au Maroc

- ◆ La maladie rénale chronique est la 11^{ème} cause de mortalité dans le monde.
- ◆ Cette pathologie toucherait plus de 3 millions de Marocains.
- ◆ Comment prévenir la dangerosité de cette maladie, dite silencieuse, et quel intérêt porte la Journée mondiale du don d'organes et de la greffe ? Eléments de réponse avec le Pr Intissar Hadiya, médecin-néphrologue et écrivaine.

Propos recueillis par Ibtissam Z.

Finances News Hebdo : *Le caractère silencieux des maladies rénales, avant d'arriver au stade critique, constitue la dangerosité de cette pathologie. Comment peut-on prévenir cette maladie ?*

Pr Intissar Haddiya : Nos reins assurent une fonction vitale. Ils contribuent à purifier l'organisme en éliminant les toxines et les déchets du métabolisme, ce qui aboutit à la production des urines. Les reins peuvent être endommagés silencieusement et lentement. C'est l'une des raisons pour lesquelles les patients ne présentent généralement pas de symptômes, jusqu'à ce que la maladie rénale atteigne un stade avancé.

Il existe plusieurs moyens simples pour prévenir et réduire le risque de maladie rénale :

- Boire suffisamment d'eau et tout au long de la journée : boire au minimum 1,5 à 2 litres d'eau par jour (environ 8 à 10 verres d'eau chaque jour bien répartis sur la journée). Plus encore après un exercice physique intense, lorsqu'il fait chaud ou lorsqu'on vit dans un climat sec, et aussi lorsqu'on souffre de calculs rénaux ou d'infections urinaires à répétition.

- Manger sainement : Une alimentation saine et équilibrée est un mode de vie intégrant des aliments complets (légumes, fruits, graines, viande, poisson) les plus frais possibles. Elle a pour but d'apporter à l'organisme les nutriments dont il a besoin, tout en évitant les excès, notamment en matière de protéines animales (viandes, charcuterie...) et de sel. À noter qu'une consommation quotidienne de 4 à 7 g de sel par jour est généralement suffisante, car l'excès de sel peut induire une hypertension artérielle.

- Pratiquer une activité physique régulière et adaptée contribue à éviter le gain de



poids, à réduire la pression artérielle et par conséquent le risque de maladie rénale chronique.

- Attention aux suppléments et remèdes à base de plantes. Des quantités excessives de certains suppléments vitaminiques et de certains extraits d'herbes et plantes peuvent nuire à nos reins.

- Éviter l'usage excessif des analgésiques, en particulier les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS). Ces médicaments sont dangereux pour les reins s'ils sont consommés de façon prolongée.

- Contrôler la tension artérielle et le taux de sucre dans le sang. L'hypertension artérielle et le diabète sont des causes majeures de maladie rénale. Le contrôle tensionnel et glycémique représente un volet important de prévention rénale.

Arrêter de fumer : le tabac est mauvais

pour le rein, sans compter que c'est un facteur de risque majeur du cancer du rein.

F.N.H. : *Pouvez-vous nous parler des causes des maladies rénales, comment les dépister et qui sont les sujets à risque ?*

I. H. : Les causes des maladies rénales sont diverses et parfois indéterminées, mêlant une prédisposition génétique à des facteurs environnementaux et dégénératifs. Actuellement, les principales causes de l'insuffisance rénale sont le diabète et l'hypertension artérielle. Les autres néphropathies incluent les conséquences des infections urinaires à répétition, notamment les pyélonéphrites et les calculs urinaires ainsi que les atteintes rénales secondaires aux maladies systé-

Le maintien d'un bon état physique du patient en insuffisance rénale ou dialysé requiert une activité physique régulière et adaptée et une alimentation saine et variée.

miques. L'insuffisance rénale peut également résulter d'une maladie génétique héréditaire affectant les reins. La polykystose est la plus fréquente d'entre elles. Il s'agit d'une atteinte où les kystes augmentant de volume, envahissent les reins et altèrent leur fonctionnement.

Le dépistage des maladies rénales consiste à rechercher des signes de maladie rénale chronique en l'absence de tout symptôme, à partir du test des bandelettes urinaires sur un échantillon d'urines qui permet de détecter la présence de protéines, de globules rouges et globules blancs à leur niveau. Ainsi qu'une prise de sang avec le dosage de la créatinine sanguine permettant d'estimer la fonction rénale du patient.

Ce dépistage est proposé aux personnes présentant un ou plusieurs des facteurs de risque suivants : le diabète, l'hypertension artérielle, l'obésité, l'âge > 60 ans, une pathologie cardiovasculaire ou une atteinte systémique potentiellement pourvoyeuse d'une atteinte rénale et l'existence d'antécédents personnels et/ou familiaux de maladie rénale.

En présence d'un ou plusieurs facteurs de risque, le médecin traitant propose à son patient un dépistage et une surveillance régulière, une fois par an, pour détecter précocement l'apparition de la maladie rénale chronique afin d'en retarder l'évolution.

F.N.H. : Quelles sont les précautions à prendre absolument pour les sujets possédant un seul rein ?

I. H. : Les précautions à prendre dans le cas du rein unique rejoignent les règles générales de prévention de la maladie rénale, en termes de boisson orale, alimentation saine, activité physique, contrôle tensionnel et glycémique, éviction du tabac, de l'obésité et des plantes et des médicaments toxiques pour le rein.

De plus, les sujets porteurs de rein unique devraient bénéficier régulièrement de surveillance médicale afin de dépister d'éventuelles anomalies rénales à des stades précoces.

F.N.H. : Quelle hygiène de vie pour les malades atteints d'insuffisance rénale chronique ou dialysés ?

I. H. : Le maintien d'un bon état physique du patient en insuffisance rénale ou dialysé requiert une activité physique régulière et adaptée et une alimentation saine et variée.

Toutefois, certains constituants alimentaires qui sont normalement éliminés par le rein, peuvent s'accumuler dans l'organisme et provoquer diverses complications, voire le décès. Des règles diététiques doivent être respectées et adaptées en fonction des besoins des patients et des résultats de leurs analyses

biologiques. L'aide d'une diététicienne peut être nécessaire au cours de la prise en charge du patient.

Les principales restrictions alimentaires à considérer en cas d'insuffisance rénale chronique et/ou hémodialyse concernent :

- **Le potassium et le phosphore**, qui sont indispensables au fonctionne-

fnh.ma

Prenez de la hauteur sur l'info



Nos reins assurent une fonction vitale. Ils contribuent à purifier l'organisme en éliminant les toxines et les déchets du métabolisme.

ment de l'organisme, mais qui peuvent s'y accumuler avec des répercussions parfois graves.

- **Le potassium** est présent en grande quantité dans les légumes et les fruits frais et secs, les oléagineux (amandes, noix, noisettes...), le chocolat, les boissons instantanées. En cas d'insuffisance rénale sévère, ces aliments sont à limiter.

- **Le phosphore** est présent en grande quantité dans les fromages, les abats, les poissons en conserve, les oléagineux, les charcuteries. La consommation de ces aliments devrait être, par conséquent, limitée.

- **L'apport en sel** devrait être réduit chez le patient hypertendu. Concrètement, il s'agit d'éviter le sel lors de la préparation des repas et de ne pas en rajouter aux aliments.

F.N.H. : Au Maroc, plus de 33.000 patients sont traités par hémodialyse. Quels sont les traitements actuels de l'insuffisance rénale chronique ?

I. H. : Le traitement de l'insuffisance rénale chronique revêt deux volets.

- Un traitement conservateur, qui consiste à associer des mesures diététiques avec un traitement pharmaceutique et médical adéquat. Ce traitement conservateur vise à ralentir la progression de la maladie en contrôlant la cause sous-jacente et en améliorant les symptômes.

- Un traitement de suppléance par hémodialyse (technique nécessitant une machine et souvent effectuée en milieu médicalisé), dialyse péritonéale effectuée à domicile

ou transplantation rénale. Cette dernière représente le traitement idéal de l'insuffisance rénale chronique et nécessite un greffon rénal à partir d'un donneur vivant apparenté ou un sujet décédé ayant donné son consentement ou n'ayant pas exprimé de refus au don, de son vivant.

Il est recommandé de s'assurer que la décision de mise en place du traitement de suppléance soit prise en collaboration avec le patient, la famille et les soignants.

F.N.H. : La Journée mondiale du don d'organes et de la greffe est célébrée le 17 octobre. Quel est son intérêt ? Avons-nous cette culture de la transplantation d'organes et comment peut-on cibler et sensibiliser un plus grand nombre ?

I. H. : En effet, depuis 2005, l'OMS a promulgué une journée mondiale dédiée au don d'organes et à la greffe. Elle se tient chaque année le 17 octobre. L'idée de cette journée mondiale est de sensibiliser et donner à réfléchir sur ce thème, au regard de l'ampleur de la pénurie d'organes à greffer partout au monde. Car, chaque jour, des hommes, des femmes et des enfants décèdent faute d'avoir pu être transplantés à temps, alors qu'ils auraient pu être sauvés.

Au Maroc, il existe une grande disparité entre les besoins en don et le nombre de greffons disponibles. Ceci est en partie dû au refus des familles à ce que l'on prélève les organes de leurs proches en état mort encéphalique. Ce refus est essentiellement lié à l'insuffisance des connaissances relatives au don et à la transplantation

d'organes. Dans une récente étude réalisée par l'équipe de néphrologie du Centre hospitalier universitaire de Casablanca, auprès de 1.000 citoyens marocains via les réseaux sociaux afin d'évaluer leurs connaissances, attitudes et croyances au sujet du don d'organes, 87,4% des participants étaient favorables au don, mais seuls 39,1% comptent s'inscrire au registre des donneurs.

Enfin, l'enquête avait conclu que la clé de voûte de ce problème réside en l'information ciblée et régulière des citoyens marocains sur le don d'organes et les lois le régissant (médias, écoles, mosquées...) afin d'améliorer la confiance en le processus du don et sauver des vies.

F.N.H. : Vous êtes médecin-néphrologue et auteure à succès. Dans vos romans, la maladie rénale n'est jamais loin. Elle est décorquée, et vous n'hésitez pas à mettre en lumière et à faire entrer en scène des sujets malades. Est-ce un combat continu pour vous ?

I. H. : C'était le cas de mon roman «*Si Dieu nous prête vie*», qui était naturellement inspiré de mon quotidien de médecin néphrologue face à la lourdeur de la maladie rénale et aux souffrances des patients. Dans cet ouvrage, j'avais voulu donner une voix à toutes ces personnes très courageuses qui s'accrochent à la vie et militent, en silence, contre un mal féroce. J'ai tenu à les faire sortir de l'ombre, faire connaître leur douleur et leur combat. C'est une communauté qui reste malheureusement méconnue du grand public.

Est-ce un combat en continu pour moi ? Là encore, je pense qu'il est difficilement concevable d'être néphrologue et de ne pas être de ce combat ! Ne pas être impliqué et mobilisé peu ou prou, pour améliorer le quotidien de nos patients et promouvoir le don de rein. Car la greffe est le traitement de choix de l'insuffisance rénale terminale, elle procure une survie et une qualité de vie supérieures à la dialyse. De plus, le don d'organes est un geste de générosité extrême. Le plus beau cadeau qu'on puisse offrir à un malade. Je suis particulièrement sensible à l'espoir qu'il procure à tous ceux pour qui il représente une option inouïe de survie. D'ailleurs, j'ai beaucoup d'admiration et d'estime pour les donateurs et leurs familles ainsi que tous mes collègues médecins et chirurgiens qui œuvrent pour le don de la vie. ♦

Au Maroc, il existe une grande disparité entre les besoins en don et le nombre de greffons disponibles.



Visionnez la soirée
des Trophées de
l'automobile 2020



AUTO MOTO

Votre émission
Tous les dimanches
A 19h20 sur **2M**
Rediffusion tous les samedis à 12H 10



AVEC LA PARTICIPATION DE



Hicham Dguig et le futsal, une histoire pour la postériorité

- ◆ La sélection marocaine de futsal a brillé au mondial lituanien en accédant pour la première fois de son histoire aux quarts de finale.
- ◆ Dans cet entretien, Hicham Dguig, premier entraîneur au monde à participer à trois coupes du monde de futsal d'affilée avec la même équipe, nous livre ses impressions.

Propos recueillis par Ibtissam Z.

Finances News Hebdo : *Le Maroc a accédé en quart de finale du mondial de futsal pour la première fois de son histoire. La sélection a perdu par la plus petite des marges face au Brésil, quintuple champion*

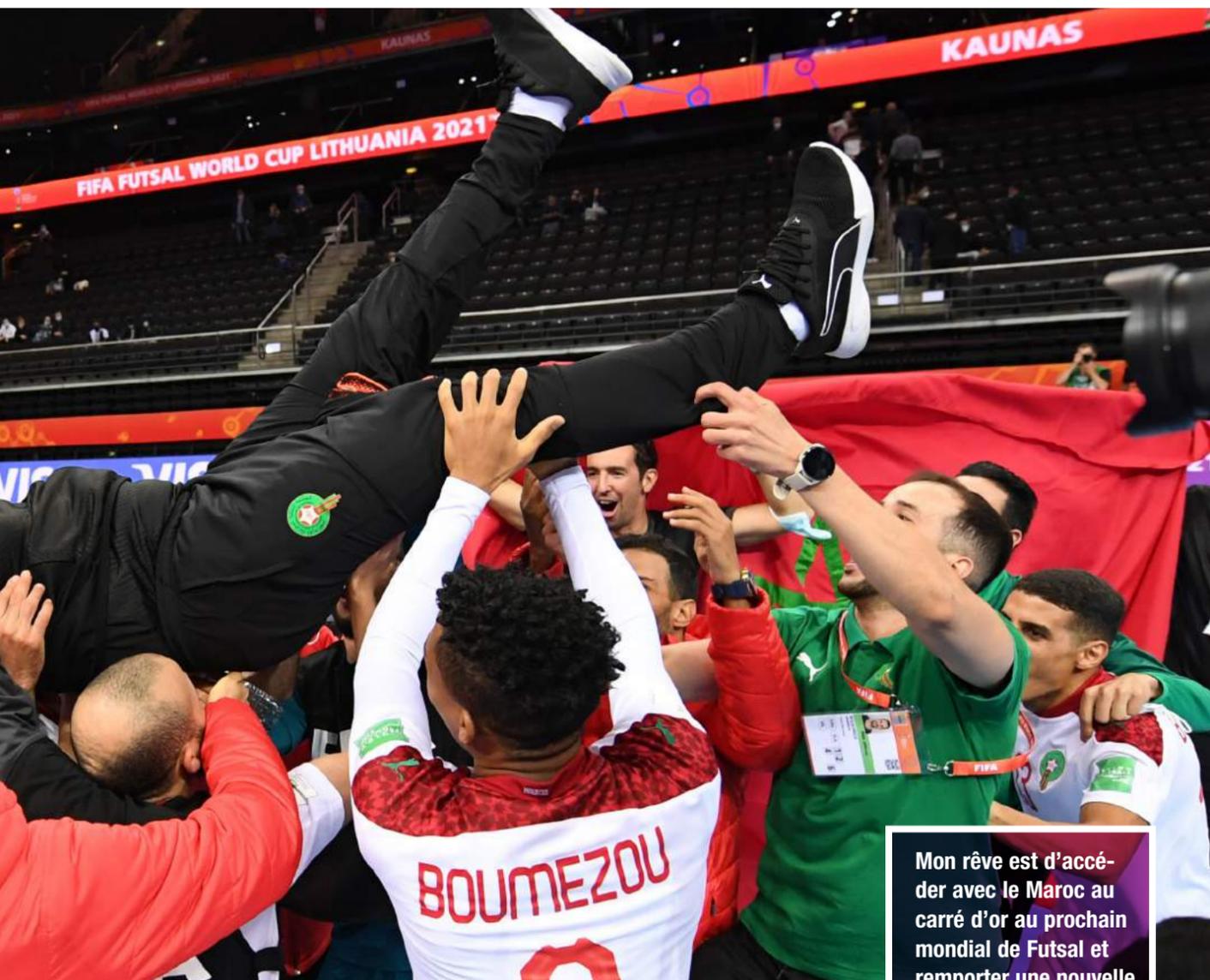
du monde. Avec un peu de recul, quelle lecture faites-vous de la participation marocaine ?

Hicham Dguig : Le Maroc a réalisé un parcours honorable et historique, puisque lors des précédentes participations en coupe du monde (2012 et 2016), nous n'avions remporté aucun match. A cette époque-là, la préparation laissait à désirer :



La participation marocaine a été honorable et historique, puisque lors des précédentes participations au mondial, nous n'avions remporté aucun match.

pas de matches amicaux, très peu de moyens. Bien évidemment, les choses se sont moyennement améliorées après notre titre de champion d'Afrique en 2016. Suite à cela, nous avons commencé à réfléchir sérieusement à développer le futsal au Maroc. Nous avons essayé de travailler sur la formation des joueurs et des entraîneurs, mais malgré ces efforts, l'équipe n'était pas au top. Elle n'avait pas encore acquis cette compétitivité nécessaire et cette hargne pour venir à bout des grandes équipes qui, elles, sont performantes sur tous les plans et sont en avance dans leur style de jeu par rapport à nous. Du coup, il fallait repenser à un projet ambitieux que j'ai soumis au président de la Fédération. Ce dernier a donné son aval pour le mettre en œuvre. Nous avons par la suite joué des matchs avec des monstres sacrés de la discipline, notamment en Asie, en Europe et en Amérique latine. Comme vous le savez, le Futsal en Afrique n'est pas assez développé, nous sommes très en retard par rapport aux autres nations. Il fallait donc côtoyer des équipes qui ont de l'expérience pour enrichir nos connaissances et notre pratique. Au mondial lituanien, je m'attendais à une bonne prestation, mais pas avec



Mon rêve est d'accéder avec le Maroc au carré d'or au prochain mondial de Futsal et remporter une nouvelle fois la coupe d'Afrique.

autant de réussite et encore moins atteindre le stade des quarts de finale. Pour être sincère, notre but était d'abord de gagner nos premiers points en coupe du monde, et ça s'est concrétisé face aux îles Salomon. Le challenge était de conforter cette victoire en contrant la Thaïlande (1-1), lors de ce match décisif pour nous. Lors du 3ème match, un nul était suffisant pour accéder au prochain tour. Nous étions libérés, et face au Portugal champion d'Europe, nous avons joué avec aisance, et l'avons tenu en échec (1-1). C'est d'ailleurs ce Portugal qui a remporté le mondial. Nous avons démontré que nous étions capables de concourir avec les grands. En battant le Venezuela en 8ème de finale, cela nous a donné encore plus de force pour continuer sur notre lancée et atteindre avec brio les quarts de finale face au Brésil, quintuple champion du monde. Malheureusement, nous avons perdu, mais nous avons donné le meilleur de nous-mêmes tactiquement et physiquement. Il nous manquait un peu d'expérience et, surtout, quelques joueurs clés qui étaient malheureusement blessés, pour concrétiser les opportunités. Malgré cela, les joueurs ont fourni un excellent travail, ils n'ont pas démerité. Il faut les

encourager pour leur effort et leur travail, car ils ont su tenir tête à des équipes coriaces. Nous avons reçu une reconnaissance et les félicitations de la FIFA, ainsi que des déclarations très encourageantes des entraîneurs portugais et brésilien. C'est magnifique d'avoir une reconnaissance et surtout de faire connaître cette discipline aux Marocains, lesquels sont fiers de leur équipe nationale de futsal.

F.N.H. : Vous êtes le premier entraîneur au monde à participer à trois coupes du monde de futsal d'affilée, avec la même équipe nationale. Qu'est-ce qui fait votre constance et votre longévité ?

H. D. : Je vous assure que pour les trois participations consécutives, je n'en ai pris connaissance qu'une fois en Lituanie et c'est la FIFA qui en a fait l'annonce. Evidemment, j'étais ravi, c'est une joie et une fierté d'accueillir cette belle consécration, fruit d'un travail de longue haleine. Je suis dans le domaine depuis plus de 20 ans, et j'ai passé 10 ans à la tête de l'équipe nationale. Durant mon parcours, j'ai pu réaliser les objectifs que j'avais tra-

cés, notamment qualifier l'équipe nationale de Futsal à la Coupe du monde en 2012, 2016 et 2020 (reporté à 2021 à cause de la Covid-19). J'aurais été mal à l'aise si je n'avais pas tenu mes engagements. Ce titre de 3 participations d'affilée revêt un sens pour moi et pour tout le staff. La finalité est que les résultats suivent : il ne s'agit pas seulement de nous qualifier, mais de laisser notre empreinte et marquer les esprits. Toutefois, je considère personnellement que notre qualification au mondial est un exploit en soi, car l'Afrique n'est pas encore performante dans cette discipline. Cette reconnaissance motive toute l'équipe et le staff. Nous avons notre propre style et nous avons su l'imposer. Le fait que la presse étrangère en parle, ça nous a confortés dans notre démarche : celle de poursuivre le travail, de redoubler d'effort et surtout ne jamais baisser les bras.

F.N.H. : Le métier d'entraîneur est un métier difficile, éreintant, souvent ingrat. Comment faites-vous pour évaluer la pression et le stress tout en insufflant au team national un souffle nouveau, l'esprit d'équipe et de compétitivité ?

H. D. : Effectivement, c'est un métier ingrat, vous avez raison de le souligner. Je n'ai jamais fait de déclaration dans ce sens, mais je vais vous faire un aveu, parce que votre question m'a interpellé. Oui, il y a énormément de souffrance dans ce métier plein d'ingratitude. On m'a vraiment fait du mal, et gratuitement. Je détestais donner de l'importance aux futilités, sauf qu'avec le temps cela devenait insupportable, et dépassait l'entendement. Mais il fallait que je tienne le coup; je pensais qu'il était de mon devoir de taire certaines choses pour garder un certain équilibre. Je ne voulais pas créer de polémique. Ma seule échappatoire était la pratique sportive et m'investir pleinement dans ce que je faisais. La réponse que je donnais à chaque fois à mes détracteurs, ce sont les résultats sur le terrain. Je suis formateur FIFA, j'ai formé des joueurs et des entraîneurs. Entre 2010 et 2015, je n'ai pas perçu de salaire, sauf occasionnellement des indemnités de stage. Je faisais cela par passion, j'aidais parfois les joueurs pour pouvoir se déplacer et participer à des compétitions. J'ai longtemps souffert d'ingratitude et de méchanceté gratuite. Mais aujourd'hui, grâce à Dieu, mon travail est reconnu. La persévérance et la patience sont d'excellents remèdes. Le soutien du président a été déterminant; il nous a donné les moyens financiers et logistiques pour faire évoluer ce sport et être plus performant. Je suis aussi membre de l'académie du coaching mental, et cette méthode m'a

Pour réussir dans n'importe quel domaine, le nôtre en premier lieu, il faut avoir deux belles qualités : la compétence morale et professionnelle.

www.fnh.ma

beaucoup aidé. Ce savoir, je l'ai transmis à mes joueurs pour qu'ils puissent croire en leurs capacités et défendre avec ferveur les couleurs du pays. A mon avis, pour réussir dans n'importe quel domaine, le nôtre en premier lieu, il faut avoir deux qualités : la compétence morale et professionnelle.

F.N.H. : *Que reprenez-vous du mondial lituanien ? Et qu'en est-il des sollicitations des autres équipes qui vous convoitent désormais ?*

H. D. : Il y a énormément de leçons à retenir. D'abord, c'est la compétition la plus importante sur tous les plans. Nous avons travaillé avec des systèmes typiquement marocains, et les joueurs composant l'équipe sont le produit d'une formation qui a duré plus de 10 ans, toutes catégories confondues. J'ai essayé d'adapter un système de jeu qui tient compte des qualités et capacités de chaque joueur. Ce système repose sur la rotation au niveau des postes, car je ne possède pas de joueurs ayant un certain gabarit pour les mettre dans l'axe ou en pivot. J'ai donc essayé de créer ce système qui était plaisant et qui demande une condition physique considérable. C'est ce qui a fait notre force. Notre système de jeu a été apprécié par un nombre important de grandes équipes qui nous ont cités en exemple ainsi que des entraîneurs de renom. J'ai reçu des offres, parfois très alléchantes, surtout après le championnat arabe des nations que nous avons remporté en Egypte. Je considère ce projet comme étant un projet collectif et non individuel. Mais il ne faut pas être égoïste; là on parle d'une équipe nationale, d'un projet pour l'avenir de ce sport dans notre pays. Personnellement, je privilégie le travail d'équipe dans son ensemble, le gain personnel vient en second lieu. Je me suis engagé à participer à l'essor de cette discipline au Maroc; j'ai travaillé sur ce projet et j'entends aller jusqu'au bout, je n'ai pas le droit d'arrêter. Ma conviction intime et personnelle est que le travail et la détermination finissent toujours par payer. La volonté commune existe. J'avais promis d'offrir la coupe d'Afrique au Maroc, nous y sommes parvenus, une qualification au mondial, cela s'est fait. Je rêve encore de réaliser de belles choses avec cette équipe marocaine, talentueuse, courageuse et pleine de ressources. Mon rêve est d'acc-

J'ai essayé d'adapter un système de jeu qui tient compte des qualités et capacités de chaque joueur. Ce système repose sur la rotation au niveau des postes.



céder avec le Maroc au carré d'or au prochain mondial de Futsal, et arracher une nouvelle fois la coupe d'Afrique. J'ai patienté pendant plusieurs années et, Dieu merci, aujourd'hui notre travail commence à donner ses fruits. Bien évidemment, c'est loin d'être gagné d'avance, car je considère que je suis dans un combat. Nos salles couvertes n'ont toujours pas de parquet. Le parquet facilite le jeu et c'est indispensable pour les joueurs. Je lance un appel urgent pour refaire ces surfaces si on veut développer notre sport. Mon souhait aussi est de voir toutes les catégories en futsal, à savoir minime, cadet, junior, pour bâtir l'avenir et avoir une vraie ossature pour cette discipline.

F.N.H. : *Quelles sont vos ambitions pour les prochaines échéances ?*

H. D. : Il faut préserver nos acquis, à savoir le titre continental. Et ce n'est pas chose aisée. L'effet surprise nous a aidés puisque le Maroc n'était pas favori. En dépit de cela, nous avons remporté le titre africain en Egypte. Désormais, le Maroc est l'équipe à battre. Nous aurons fort à faire devant l'Égypte, l'Angola ou encore le Mozambique; ce sont des équipes fortes dans la discipline. Si nous voulons remporter la coupe d'Afrique, il faut travailler dur et surveiller de très près les équipes adverses. Une bonne préparation s'impose. Nous devons aussi mettre en œuvre un plan technique parallèlement à un management sportif bien ficelé, pour être au top lors du mondial de 2024. Accéder aux quarts de finale comme ce fut le cas le 26 septembre au Vilnius Arena ne sera pas facile, d'autant que notre objectif sera d'atteindre la demi-finale. Il faut savoir que les autres nations sont très en avance en ce qui concerne le Futsal, notamment en matière de formation,

d'infrastructures et de moyens financiers alloués. Il nous reste très peu de temps; 3 ans pour démarrer la préparation à ces événements d'envergure (CAN combiné au mondial). Les attentes seront également grandes. Il faut avoir de l'ambition et croire en nos capacités. ♦

PORTRAIT

Hicham Dguig, la force tranquille



Hicham Dguig, cheville ouvrière des Lions de l'Atlas de futsal, continue avec sérénité son petit bonhomme de chemin. Le natif de Kénitra est lié à la sélection jusqu'en 2024, année où le Maroc pourra une nouvelle fois se distinguer, puisqu'il prendra part à la Coupe du monde de futsal mais aussi à la CAN.

Dguig est un parfait pédagogue; il sait maintenir son équipe en haleine, la motiver même dans les moments les plus délicats. Doté d'un mental en acier, Dguig a été élu à maintes reprises meilleur entraîneur de l'année pour ses bons résultats.

L'entraîneur de l'équipe nationale de Futsal a d'autres cordes à son arc. Il est expert de la FIFA, en charge de la formation dans plusieurs pays, notamment africains. Bon stratège, Hicham Dguig est licencié en sciences économiques et en politique, et il affectionne la planification stratégique. A ce sujet, il nous confie que s'il n'était pas entraîneur, il aurait choisi le métier de manager, tous domaines confondus. Fervent supporter du FC Barcelone, son moment favori c'est quand il troque sa tenue de coach contre celle de joueur, le temps d'un match avec ses amis. Notre entraîneur est également un cinéphile aguerri, qui apprécie les séries d'actions et d'aventure, notamment «24 heures chrono», son feuilleton préféré.

L'art culinaire marocain n'est pas en reste, puisque Dguig est un fin gourmet. Il avoue regretter les plats de sa maman, Haja Fatiha, et n'a qu'un souhait : passer plus de temps en sa compagnie. ♦

Exposition

Mémoire tatouée

- ◆ Jusqu'au 31 octobre, Gallery Kent sera hantée par de très séduisantes œuvres sur papier, qui sont autant de bas-reliefs de Saïd Messari.
- ◆ Bernabé Lopez Garcia, Abdelkader Chaoui et Elena Prentice ont apporté un écot substantiel autant que divers à l'expo «Mémoire écrite, illustrée, méditée et stylisée».



Prentice, les portraits colorés d'Abdelkader Chaoui. Au-delà du plaisir du déchiffrement auquel elles conviennent, les œuvres forcent l'admiration par leur esthétique.

Zoom sur quelques œuvres signées Saïd Messari, Elena Prentice, Bernabé Lopez et Abdelkader Chaoui.

Obsédé par la rigueur «de l'évanescence et de la disparition, de la déliquescence et de l'insaisissable, mais aussi de la résistance et de la persistance – dont celle rétinienne !», Saïd Messari se joue et se déjoue délicatement des genres. Bernabé

López Garcia, politologue madrilène et spécialiste des migrations, présente des fragments de ses carnets de notes et de voyages qui représentent la surface de la mémoire, la surface des choses que nous voyons..., la lumière singulière de Tanger. Le poète Abdelkader Chaoui offre à voir des hommes «où tout est dans la puissance du regard», d'où sourd une angoisse existentielle ?! «Elena Prentice renoue, quant à elle, avec un pointillisme devenu plus figuratif, regarde vers le ciel et interroge de sa peinture la simple forme des nuages qui s'y glissent, derrière laquelle s'obstinent les questionnements liés au sacré et au vide, à la transcendance et à l'immanence, à la possibilité d'engagement et au matérialisme, au tout et au rien qui nous constituent et nous travaillent en permanence», lit-on dans la fiche de présentation de ce group-show qui fascine, interpelle, enchante et magnétise. ◆

Par R. K. Houdaïfa

Au-delà du plaisir du déchiffrement auxquelles elles conviennent, les œuvres forcent l'admiration par leur esthétique.

Dès le perron de la galerie, l'on remarque sur les œuvres accrochées aux cimaises, une utilisation accrue de couleurs sombres ou de couleurs très vives et contrastées. Beaucoup de traits volontairement déformés, également. Les techniques et les supports utilisés s'élargissent. Parmi les œuvres accueillies, quelques-unes se présentent sous forme de rébus. Des sens latents, des brisures hardies, une pluie d'allégories... Cette particularité a la nimbe d'un épais mystère susceptible de décourager le visiteur pressé. En revanche, le véritable

amoureux de l'art, lui, cherchera à en pénétrer l'intimité, au prix d'une longue méditation spéculative. Y parviendra-t-il ? C'est peu sûr, tant les œuvres masquent jalousement leur signification profonde, par un jeu de voiles impénétrables. A croire que les artistes, délibérément ou inconsciemment, se jouent de l'arrogant analyste, en brouillant les pistes. Ce dernier, en compensation, aura le privilège de s'imprégner du charme qu'elles exhalent au fur et à mesure que le regard les scrute. Les silhouettes métaphoriques de Saïd Messari, les traits simples mais d'une indéniable nervosité de Bernabé López Garcia, les pleines toiles nuageuses vouées à la décomposition d'Elena

*Proposé par Gallery Kent, «MÉMOIRE écrite, illustrée, méditée et stylisée» entre dans le cadre de la 3ème édition du Parcours des arts, orchestrée par l'Institut français de Tanger.

Abolition de la peine de mort

Les acteurs de la culture se mobilisent

◆ A l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, organisée le 10 octobre de chaque année, une exposition a été inaugurée le 9 octobre au MACMA, à Marrakech, et a été accompagnée d'une série de tables-rondes et la publication d'un livre.

◆ Entretien avec Younès Ajarraï, directeur artistique de Marrakech 2020, puis de Rabat capitale africaine de la culture.

Propos recueillis par R. K. Houdaïfa

Finances News Hebdo : Pensez-vous que la culture peut être un vecteur de développement ?

Younès Ajarraï : La culture est non seulement une activité de création, elle est également une industrie. La culture est indubitablement un secteur économique qui peut apporter énormément dans le projet de développement d'une nation.

C'est d'abord des centaines, voire des milliers de gens qui créent et qui sont ensuite accompagnés, que ce soit au niveau de la production des arts plastiques, celle des livres ou encore au niveau de ce qu'on appelle aujourd'hui les industries créatives et culturelles. Rappelons qu'en France, par exemple, le secteur de la culture embauche plus de monde que le secteur de l'automobile, et participe au PIB pour une part non négligeable. Si nous avons, au Maroc, une réelle volonté politique, c'est-à-dire une incontestable politique culturelle - au niveau central, régional, au niveau des villes -, je pense que c'est un secteur qui pourrait véritablement porter le pays, son économie, et son projet de développement à un très haut niveau, y compris par rapport au tourisme, précisément celui qu'on appelle le tourisme culturel. Et donc, oui, c'est une certitude, la culture est un élément très important dans le processus de développement.

F.N.H. : En quoi faisant ?

Y. A. : La première chose, c'est d'en prendre conscience, puis d'élaborer une véritable vision politique du secteur culturel : le structurer, former des profils...

Mais, le plus important à mon sens, c'est le travail qui doit être fait en amont, c'est-à-dire celui qui doit être fait à l'école. Malheureusement, dans notre pays, l'enseignement artistique est, aujourd'hui, le parent pauvre de l'enseignement en général.



Les pays qui ont dynamisé le secteur culturel sont des pays qui se sont intéressés très tôt à l'éducation artistique, à l'accompagnement du public, à la médiation culturelle... Il faut donc mettre en place un certain nombre d'instruments et d'outils qui permettront d'éveiller le public ainsi que son intérêt à la chose culturelle.

F.N.H. : L'exposition «Le droit de vivre», qui regroupe les œuvres de treize artistes marocains, a été inaugurée le 9 octobre au Musée d'art et de culture de Marrakech (MACMA). Dites-nous en plus.

Y. A. : Mais on ne se limite pas seulement à

l'exposition ! L'initiative que nous avons lancée, c'est aussi 37 contributions d'écrivain(e)s, d'intellectuels (elles) marocain(e)s qui ont fait l'objet d'une publication de presque 300 pages.

F.N.H. : A quel besoin répond-elle ?

Y. A. : Un besoin de sensibilisation à une question qui est très importante, me semble-t-il, et qui est l'abolition de la peine de mort. En effet, avec Mahi Binebine et Driss El Yazami, nous avons fait appel à des artistes pour montrer que les créateurs, à côté bien évidemment de l'ensemble des réseaux et des associations, s'approprient eux aussi notre combat pour l'abolition.

Malheureusement, dans notre pays, l'enseignement artistique est, aujourd'hui, le parent pauvre de l'enseignement en général.



Vue de la rencontre tenue, à la Maison Denise Masson, à Marrakech, le samedi 9 octobre, avec (de gauche à droite) Maï-Do Hamisultane, Abdelhadi Saïd, Younès Ajarraï, Ali Ben Makhoulouf, Najia Mehadji et Amina Benbouchta.

Et donc, l'idée était de créer un outil, un instrument qui aiderait à amplifier cette mobilisation. Le livre et toutes les animations qui vont y avoir autour, sont là pour servir tous les réseaux abolitionnistes, tel un autre médium qui va permettre d'élargir ce combat pour l'abolition.

F.N.H. : Quoique certains Etats ont procédé à un nombre accru d'exécutions en 2020, Amnesty International note un net recul des exécutions dans le monde : au moins 483 personnes ont subi la peine capitale, soit une baisse de 26% par rapport à 2019, qui confirme la tendance depuis 2015... La bataille pour abolir la peine de mort est-elle en passe d'être gagnée ?

Y. A. : De fait, les choses avancent énormément : on exécute de moins en moins; il y a pratiquement les deux tiers des pays du monde qui ont déjà aboli la peine de mort... Et, si au Maroc nous n'exécutons plus depuis 1993, voire depuis l'exécution du commissaire Tabit, les tribunaux prononcent toujours la peine capitale. Cela fait 28 ans que nous n'exécutons plus. Certes, le Maroc n'a jamais voté en faveur de la résolution relative au moratoire universel sur l'application de la peine de mort, lors des sessions de la 3^{ème} commission de l'ONU. Ceci dit, au niveau de la mobilisation, ce qui est certain, c'est que nous n'avons pas mal avancé, depuis 2014. Nous étions très proches d'une majorité parlementaire pour abolir la peine de mort. Les réseaux abolitionnistes marocains, que ce soit la coalition marocaine pour l'abolition de la peine de mort, les avocats, les

journalistes, les enseignants...en parlent et font un travail considérable.

Au Maroc, les choses avancent doucement, mais sûrement !

F.N.H. : Quels échos vous sont parvenus de l'accueil fait à l'initiative ?

Y. A. : Sincèrement, cela a dépassé toutes nos attentes. Nous avons été émus par l'accueil qui a été réservé à notre appel à contribution. Nous avons été impressionnés par le nombre de personnes qui ont pris part au séminaire que nous avons organisé. Nous avons reçu plus de 500 personnes au MACMA et nous n'avons même pas suffisamment de livres à vendre, tellement les gens ont été intéressés par ce qui s'est fait.

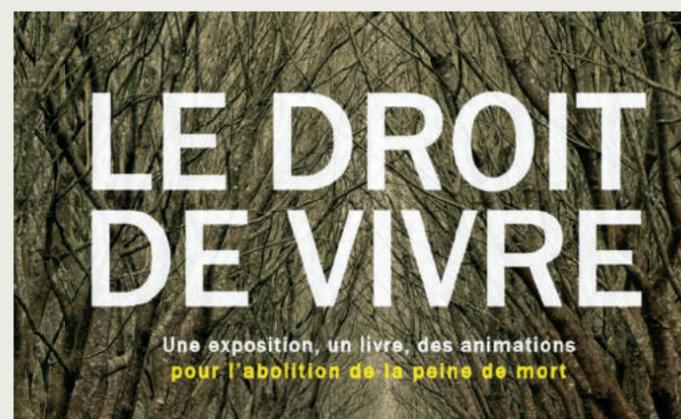
F.N.H. : Pourriez-vous rappeler, en substance, pour ceux qui ne l'ont pas encore lu, l'argument du livre édité à La Croisée des chemins et présenté le même jour de l'expo au public à la Maison Denise Masson à Marrakech ?

Y. A. : L'ouvrage comporte des noms connus comme Leïla Slimani, Mohammed Bennis, Ali Benmakhlouf, Asma Lamrabet, Ayachi, Issam Eddine Tbeur. Les contributions sont d'une qualité plus qu'extraordinaire. Il n'y avait pas de consigne, c'était juste une demande de réaction par rapport audit sujet. On y trouve des nouvelles, des témoignages, des prises de position, de la poésie, des études anthropologiques..., une véritable diversité d'arguments, une pluralité de paroles libres ! Ceci se veut tel un outil, au-delà du plaidoyer traditionnel. ♦

BON A SAVOIR

LE DROIT DE VIVRE

Une exposition et un livre pour l'abolition de la peine de mort



C'est le résultat d'une initiative citoyenne lancée pour renforcer la dynamique abolitionniste dans notre pays en sollicitant intellectuels et plasticiens, faisant ainsi le pari de la culture comme moyen d'élargir la mobilisation pour l'abolition. Depuis 1993, le Maroc respecte un moratoire de fait sur la peine de mort et n'a plus connu d'exécution capitale. Mais chaque année, au mois de décembre, lorsque l'Assemblée générale des Nations unies vote une résolution demandant à tous les Etats de respecter un moratoire sur les exécutions, le Maroc s'est toujours abstenu. Ce n'est pas le seul paradoxe que nous vivons. Alors que le pays mène ce moratoire de fait, les tribunaux continuent de condamner des prévenus à la peine capitale, les envoyant grossir les rangs des détenus du couloir de la mort. Ils vivent dans la hantise d'être exécutés à n'importe quel moment. Aujourd'hui, 74 personnes vivraient ce calvaire. Cette situation perdure, alors que régulièrement, surtout au lendemain de crimes ignobles, une partie de l'opinion s'exprime bruyamment, notamment sur les réseaux sociaux, en faveur du maintien de la peine de mort et de la reprise des exécutions. Pourtant, le mouvement abolitionniste s'est renforcé dans notre pays ces dernières années, avec la création d'une Coalition marocaine contre la peine de mort, puis des réseaux de parlementaires, d'avocats, de journalistes et d'enseignants. A sa création, le réseau des parlementaires a compté jusqu'à 204 élus (sur 515 parlementaires) issus de presque tous les partis politiques. En 2011, l'article 20 de la Constitution stipulait que «Le droit à la vie est le droit premier de tout être humain. La loi protège ce droit.» Et, en 2014, le Roi Mohammed VI encourageait le débat public sur l'abolition lors de son message adressé au Forum mondial sur les droits de l'Homme, tenu à Marrakech : «Nous nous félicitons du débat autour de la peine de mort mené à l'initiative de la société civile et de nombreux parlementaires et juristes. Il permettra la maturation et l'approfondissement de cette problématique». ♦

Facebook

Instagram sur la sellette

- ◆ Facebook a fait face à de fortes critiques de la part des législateurs et des utilisateurs concernant «Instagram Kids».
- ◆ De récentes révélations montrent que le réseau au logo bleu sait, dans les moindres détails, à quel point son application Instagram est néfaste et nuit à la santé des moins de 18 ans.



Instagram compte 1,074 milliard d'utilisateurs dans le monde en 2021.

pour les moins de 13 ans, Adam Mosseri, patron d'Instagram, ne lâche pas l'affaire. «*Notre intention n'est pas que cette version soit la même qu'Instagram aujourd'hui. Il n'a jamais été destiné aux plus jeunes, mais aux préadolescents (âgés de 10 à 12 ans). Il nécessitera une autorisation parentale pour s'inscrire, il n'y aura pas d'annonces, et il aura un contenu et des fonctionnalités adaptés à l'âge. Les parents peuvent superviser le temps que leurs enfants passent sur l'application et déterminer qui peut leur envoyer des messages, qui peut les suivre et qui ils peuvent suivre.*

sommes pas la seule entreprise à le penser. Nos pairs ont reconnu ces problèmes et ont construit des expériences pour les enfants. YouTube et TikTok ont des versions de leur application pour les moins de 13 ans».

De nouvelles fonctionnalités pour protéger la santé mentale des ados

Dans le même sillage, Facebook a annoncé, le dimanche 10 octobre, que de nouvelles mesures allaient être prises pour garantir la protection de la santé mentale de ses plus jeunes utilisateurs. Ces annonces font suite aux révélations médiatisées de la lanceuse d'alerte Frances Haugen. Cette ancienne ingénieure de Facebook fait polémique depuis pas mal de temps, suite aux révélations relatives au caractère addictif et dangereux d'Instagram pour les adolescents, en particulier les filles. ◆

Les jeunes utilisateurs sont la clé du succès d'Instagram, puisque plus de 40% des utilisateurs ont 22 ans et moins, selon les documents consultés par le Journal. Et de poursuivre que «nous ne

Par K. A.

La firme Zuckerberg semble être sur le fil du rasoir, sur fond de scandales successifs. Un an après l'enquête de Mediapart et de l'organisation Algorithm Watch sur la perversité des algorithmes d'Instagram, un récent rapport explosif du Wall Street Journal (WSJ) oblige Facebook à mettre en pause son projet baptisé pour le moment «*Instagram kids*». Pour cause, une série d'articles publiés par le quotidien américain, levant le voile sur le caractère nocif du réseau social : «*32% des jeunes filles ont déclaré qu'Instagram les faisait se sentir encore plus mal dans leur peau*». Un chiffre effrayant, mais qui n'a rien

de nouveau. Un document avait fuité en interne en 2019, expliquant qu'Instagram donnait «*une image négative d'elle-même à une jeune fille sur trois*». Les garçons sont également touchés, avec 14% déclarant qu'Instagram les faisait se sentir plus mal dans leur peau. Le plus alarmant encore, un petit pourcentage d'utilisateurs adolescents britanniques et américains d'Instagram ont déclaré avoir commencé à avoir des pensées suicidaires à cause du service. L'une des plus grandes révélations du WSJ : Facebook sait qu'Instagram présente de graves dangers pour la santé mentale des adolescentes.

Difficile retour en arrière !
Toujours convaincu de l'intérêt de cette version

Facebook sait qu'Instagram présente de graves dangers pour la santé mentale des adolescentes.

Instagram au Maroc

A fin septembre 2021, il y avait 8.628.200 utilisateurs d'Instagram au Maroc, ce qui représentait 22,9% de l'ensemble de sa population. La plupart d'entre eux sont des hommes (56,7%), contre 43,3% de femmes. Les personnes âgées de 18 à 24 ans constituent le groupe d'utilisateurs le plus important (3.200.000). La différence la plus élevée entre les hommes et les femmes se produit chez les personnes âgées de 25 à 34 ans, où les hommes mènent par 500.000.